



ÉTAT DES LIEUX

*des actions d'Éducation artistique et
culturelle menées avec les bibliothèques*

AISNE - OISE - SOMME

2016

Sandrine DEGRY,
Chargée de coordination
de projets
CR2L Picardie

**ETAT DES LIEUX DES ACTIONS
D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)
MENEES AVEC LES BIBLIOTHEQUES**

Aisne – Oise – Somme

Sandrine DEGRY

Décembre 2016



SOMMAIRE

Introduction.....	5
I. Démarche	9
A. Aisne-Oise-Somme, un territoire d'intervention	9
1. L'ex-région Picardie, un territoire essentiellement rural	9
2. Un niveau socio culturel inférieur à la moyenne nationale	11
3. Une compétence lecture publique des collectivités ?	11
B. Paysage de la lecture publique.....	14
1. Les missions des bibliothèques	14
2. La classification des bibliothèques	15
3. Le réseau du livre et de la lecture dans l'ex Picardie.	16
C. La démarche de l'état des lieux.....	18
1. L'étude quantitative	18
2. L'étude qualitative.....	20
3. Les limites et les atouts de la démarche	21
II. La bibliothèque, un acteur de l'EAC ?	23
A. L'EAC, l'expression d'une relation triangulaire entre les élus, l'Education nationale et les bibliothèques.....	23
1. Un paysage administratif complexe	23
2. Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) : une organisation contraignante.	26
3. Education nationale et bibliothèque : une définition des rôles difficile à appréhender	27
B. La bibliothèque : un acteur mal identifié au potentiel sous-estimé	30
C. Les bibliothèques méconnaissent l'EAC.....	31
1. Une vision floue de l'EAC.....	31
2. L'EAC, une action culturelle non identifiée	33
D. De l'action culturelle à l'EAC, quels freins pour les bibliothèques ?	34
1. La problématique de l'équipement.....	35
2. La manque de personnel.....	36
3. La professionnalisation des méthodes de travail.....	37
E. La bibliothèque : un atout dans la mise en place d'actions EAC dans les territoires.....	44
1. La bibliothèque au cœur des territoires.....	44
2. La bibliothèque, un acteur des territoires.....	45
3. Une programmation diversifiée en lien avec de nombreuses disciplines culturelles.....	46
4. La bibliothèque, un lieu pour tous les publics.....	47
5. La bibliothèque, un espace de collaboration	50
F. L'EAC : un levier pour le développement du livre et de la lecture.....	50

1.	Les bibliothèques départementales de prêt : un soutien pour les bibliothèques	51
2.	Les avantages de l'EAC pour les bibliothèques départementales de prêt	52
3.	Les impacts de l'EAC sur le développement de la lecture	53
4.	Les dispositifs culturels : des opportunités insoupçonnées pour les bibliothèques en matière d'EAC	54
III.	La bibliothèque et l'EAC : des enjeux pour demain	62
A.	Une typologie des bibliothèques	62
B.	Des enjeux forts autour de l'image des bibliothèques et de la gestion de projet	64
1.	Les enjeux de l'image des bibliothèques et de la lecture publique	64
2.	L'importance des formations, des rencontres interprofessionnelles et de la gestion de projet	66
C.	Préconisations	69
1.	Préconisation pour les bibliothèques de type A et B	69
	Conclusion	74
	Annexes	76
A.	Liste des personnes présentes au comité de pilotage de l'état des lieux du 11 mai 2016	77
B.	Liste détaillée des entretiens réalisés sur place ou à distance dans le cadre de l'état des lieux sur les actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) menées avec les bibliothèques	78
C.	Liste des entretiens catégorisés par typologie d'acteur permettant de citer des <i>verbatim</i> tout en respectant l'anonymat des témoignages récoltés	81
D.	Circulaire n°2013-073 du 03-05-2013 sur les parcours d'éducation artistique et culturelle	85
E.	Sitographie concernant la thématique de l'éducation artistique et culturelle	90

Introduction

Suite à l'étude réalisée en 2012-2013 sur les librairies indépendantes en Picardie et celle sur les éditeurs en 2015, le CR2L Picardie s'attache à présent au domaine de la lecture publique et des bibliothèques. Avec le soutien de la DRAC Hauts-de-France, le CR2L Picardie a mis en place cet état des lieux visant à identifier les actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) auprès des jeunes de 0 à 18 ans, en et hors temps scolaire, menées en collaboration avec les bibliothèques dans les départements de l'Aisne, l'Oise et la Somme.

La bibliothèque publique dispose d'une place incontournable dans les territoires en tant qu'établissement de diffusion, de médiation et de conservation. Son rôle s'est fortement étendu depuis vingt ans à la faveur des évolutions technologiques et des usages des publics. L'accès à l'information et à la connaissance à l'aune des problématiques de proximité apparaît alors comme un enjeu essentiel du présent et du proche avenir.

Avec un taux d'illettrisme de 11%¹ pour les départements de l'Aisne, l'Oise et la Somme (contre 7% sur l'ensemble du territoire français), associé aux problématiques sociales fortes et aux difficultés d'accès à la culture, le territoire picard est un espace d'enjeux pour les lieux de lecture publique. Plus largement, c'est l'accès à l'art et à la culture qui est questionné ainsi que la place de la bibliothèque, lieu de lecture publique mais aussi espace favorisant les actions et les événements culturels au sens large (expositions, concerts, conférences etc.). Depuis plus de trente ans, les bibliothèques publiques connaissent de vrais bouleversements à la faveur de leur adhésion au concept de troisième lieu, né aux Etats-Unis, dans les années 80².

En outre, les bibliothèques sont des établissements publics, équipements d'une collectivité territoriale assurant une présence de l'institution auprès des publics par des services qui développent un accès à la culture et à l'information. Comme le rappelait le mémoire d'études d'Isabelle Pape³, la place de la bibliothèque n'est pas nécessairement bien identifiée : « *Si certains lieux de rencontre avec l'art et la culture semblent privilégiés (établissements scolaires, musées, monuments du patrimoine, archives, centres culturels, etc.), les bibliothèques occupent une place qui n'est pas négligeable. Beaucoup d'entre elles participent à des parcours d'éducation artistique et culturelle, de manière plus ou moins formalisée. Toutefois, leur identité parfois complexe et plurielle (artothèque, médiathèque,*

¹ Enquête Information et Vie Quotidienne 2011 - 125 000 Picards en situation d'illettrisme, Insee

² Nous renvoyons au mémoire d'étude de Mathilde Servet : *Les bibliothèques troisième lieu*, ENSSIB, 2009

³ *Les actions d'éducation artistique et culturelle en bibliothèque*, mémoire d'études, janvier 2014, ENSSIB

bibliothèque municipale, bibliothèque départementale, bibliothèque universitaire...) peut rendre moins évidente les modalités de partenariats, notamment pour les enseignants du second degré. »

Ainsi, en faisant le constat de fortes inégalités d'accès à l'art et à la culture, la politique partagée d'éducation artistique et culturelle a été relancée depuis 2013, entre les ministères de l'Education nationale et de la Culture, à la faveur de la réforme des rythmes scolaires⁴. C'est donc une ambition de premier ordre : permettre un accès des enfants et adolescents à l'art et à la culture afin de créer les dispositions favorables pour découvrir les œuvres.

En outre, si le premier éducateur d'un enfant est le parent, la découverte d'œuvres artistiques et la fréquentation des établissements culturels agissent comme des moyens qui favorisent la construction de chaque individu et plus largement comme un lieu du lien social.

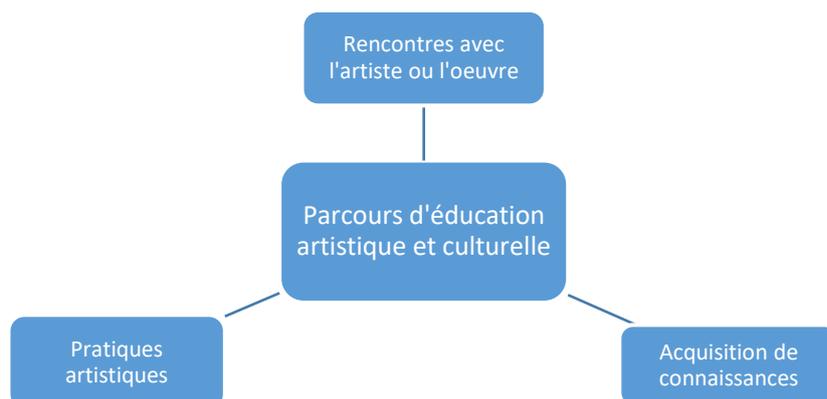
Depuis 2013, avec la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, publiée au Journal Officiel le mardi 9 juillet 2013, l'EAC devient une composante de la formation générale dispensée à tous les élèves. « *Le Parcours d'EAC (...) vise à susciter une appétence, à développer une familiarité et à initier un rapport intime à l'art, que chacun cultivera sa vie durant selon ses goûts et ses envies. Chaque élève accomplit un parcours spécifique, fait de temps et d'activités collectives ainsi que d'expériences et de réalisations individuelles, personnelles.* »⁵

L'EAC s'appuie sur trois piliers représentés schématiquement ci-dessous :

- Les rencontres avec des œuvres artistiques, des objets patrimoniaux, des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture, des lieux d'enseignement, de création, de conservation et de diffusion, etc.
- Les pratiques individuelles et collectives, dans des domaines artistiques et culturels diversifiés.
- L'acquisition de connaissances.

⁴ Le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires a été publié le samedi 26 janvier 2013 dans le Journal Officiel. Décret n°2013-77 du 24 janvier 2013

⁵ Vadémécum 2015-2016, Délégation académique à l'action culturelle, Académie d'Amiens. Extrait issu du Bulletin Officiel n°28 du 9 juillet 2015



Il convient de préciser que le parcours d'éducation artistique et culturelle repose à la fois sur les enseignements obligatoires et facultatifs, les actions éducatives et les projets spécifiques mis en place au sein d'un établissement scolaire mais également sur des projets et des dispositifs portés par des structures extrascolaires (établissements culturels, centres de loisirs, PMI, structures socioculturelles, etc.) ou par des collectivités territoriales (communes, intercommunalités, départements et régions).

Il convient de s'interroger sur les actions portées par les bibliothèques de l'Aisne, l'Oise et la Somme dans les parcours d'éducation artistique et culturelle, de les mesurer et de les qualifier. De la même manière, les partenariats ainsi que les leviers et les éventuels freins à la mise en place de ces actions EAC seront questionnés.

Les objectifs opérationnels concerneront la mise en valeur du rôle des bibliothèques dans ce type d'actions, la valorisation des réseaux permettant la mise en place d'actions et leur pérennisation, la mise en lumière et le partage des pratiques qui fonctionnent. Elles devront déterminer des préconisations et des outils à mettre en place auprès des professionnels afin de favoriser l'accès des publics visés aux œuvres.

L'ensemble de ces points a été confirmé lors du comité de pilotage qui s'est tenu le 11 mai 2016 et de la réunion de suivi du 14 octobre 2016 au CR2L Picardie ⁶.

En outre, nous avons appuyé notre réflexion sur les enquêtes menées dans d'autres régions, notamment celle de la structure Liaison Arts Bourgogne (Le Lab) en 2016 ⁷ et « *L'enquête sur les actions*

⁶ Cf Annexe

⁷ *Portrait des parcours d'éducation artistique et culturelle en Bourgogne*, Le Lab Liaison Art Bourgogne, 2016

des bibliothèques territoriales en matière d'éducation artistique et culturelle (EAC) » par le Service du livre et de la lecture de la Direction générale des médias et des industries culturelles de 2015.⁸

Cette étude débutée en mars 2016, s'est déroulée en trois phases. L'étude quantitative a commencé entre la fin mai et le début juin 2016. La récolte et le traitement des données des questionnaires ont été réalisés entre la fin juin et mi-septembre 2016. Les premiers entretiens de l'enquête qualitative ont débuté en juin jusqu'au début septembre et le travail de rédaction a commencé fin octobre.

Nous expliciterons la démarche qui a été retenue pour cette enquête, puis nous établirons le lien fort entre bibliothèques et actions d'éducation artistique et culturelle et enfin, nous proposerons des préconisations afin d'appuyer le portage d'actions d'éducation artistique et culturelle.

⁸ *Enquête sur les actions des bibliothèques territoriales en matière d'éducation artistique et culturelle (EAC)*, Direction générale des médias et des industries culturelles. Service du livre et de la lecture, 2015.

I. Démarche

A. Aisne-Oise-Somme, un territoire d'intervention

1. L'ex-région Picardie, un territoire essentiellement rural

En 2015, les chiffres de l'INSEE pour la Picardie indiquaient une population picarde de 1 974 614 habitants⁹. La région compte 2292 communes ce qui fait une moyenne de 764 communes par département, là où le territoire français en compte un peu plus de 360. La Picardie est une région composée de nombreuses petites communes où la population par communes est inférieure de moitié par rapport au territoire national (861 habitants par commune en Picardie, contre 1790 habitants en moyenne en France). L'Aisne compte le plus de communes (816) à dominante rurale sur une plus grande étendue. L'Oise, dont le sud est en proximité avec la région Île de France possède le plus grand nombre d'habitants et le plus grand nombre de communes de plus de 10 000 habitants mais la densité la plus forte se trouve dans la Somme avec la ville d'Amiens, ex-capitale régionale et ville la plus peuplée.

Chiffres	Aisne	Oise	Somme	Picardie	Nord-Pas-de-Calais	France
Nombre d'habitants	554 512	835 918	584 184	1 974 614	4 060 741	65 564 756
Nombre de communes	816	692	782	2 292	1545	36 658
Nombre de communes de plus de 10 000 habitants	7	12	3	22	81	941
Densité (habitants au km²)	73	90	131	98	324	111
Superficie en Km²	7 379	6 171	5 860	19 410	12 414	
Part de la population rurale				38,8%	12%	26%

⁹ http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/pages2015/pdf/joe_20151231_0303_0081.pdf

C'est donc un territoire rural où seules 22 communes dépassent les 10 000 habitants, un chiffre bien inférieur par comparaison aux 81 communes de l'ex Nord-Pas de Calais. Le département du Nord est le département le plus densément peuplé après Paris. L'ex Picardie présente donc un maillage disparate de petites communes, avec peu de villes importantes en capacité de générer un pouvoir d'attraction économique et culturel suffisamment fort pour combler le manque d'infrastructures des territoires.

Les agglomérations les plus peuplées de l'ex Picardie					
Aisne		Oise		Somme	
Villes	Nombre d'habitants	Villes	Nombre d'habitants	Villes	Nombre d'habitants
Saint-Quentin	57 761	Beauvais	55 739	Amiens	135 843
Soissons	29 426	Compiègne	41 800	Abbeville	24 990
Laon	26 318	Creil	34 318	Albert	10 125
Château-Thierry	14 810	Nogent-sur-Oise	19 020		
Tergnier	14 283	Senlis	16 491		
Chauny	12 258	Crépy-en-Valois	14 778		
Villers-Cotterêts	11 085	Méru	14 127		
		Noyon	14 024		
		Montataire	12 805		
		Pont-Sainte-Maxence	12 772		
		Chantilly	11 475		
		Clermont	11 066		

Ce paysage implique une structuration des réseaux de lecture publique plus singulière que dans des territoires plus urbanisés. La problématique du transport devient donc centrale et avec elle, la répartition des équipements publics.

Comme nous avons pu le constater précédemment, les territoires de l'ex-Picardie présentent une forte disparité entre grandes villes et petites communes rurales fortement présentes ce qui augmente considérablement la difficulté de coordonner des actions culturelles à un échelon départemental. L'ex Picardie doit donc adapter son schéma culturel avec les caractéristiques qui lui sont propres.

2. Un niveau socio culturel inférieur à la moyenne nationale

Nous l'avons vu dans l'introduction, le taux d'illettrisme des 18-65 ans est important (11% contre 7% pour la France). Les indicateurs socio-économiques bien connus nous montrent les défis auxquels est confronté le territoire.

Le taux de chômage pour l'ex-Picardie est de 11,60%¹⁰ soit 2 points supérieurs à la moyenne nationale. Le département de l'Aisne est le plus touché par les difficultés liées à l'emploi avec un taux de 13,50% de sa population confrontée au chômage.

En outre, la part des diplômés du supérieur était en 2012, selon les chiffres donnés par l'INSEE, de 22,4% contre 29,8% en France. De plus, le revenu salarial moyen net, en 2012, de l'ex région picarde était de 20 461 € soit inférieur à la moyenne nationale de 21 346 €.

Enfin la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté en 2011-2012 (soit 987 € par mois) est de 15,50 %, taux supérieur à la moyenne nationale de 13,90 %.

Pour autant, c'est un territoire plus jeune que les autres ex-régions françaises puisque les moins de 20 ans représentant 25,9% de la population contre 24,7% en France (26,5% pour les Hauts-de-France)¹¹.

Face à ces constats, la question que pose l'éducation artistique et culturelle devient première en ce sens où elle s'inscrit dans le parcours éducatif des 0-18 ans. L'EAC est un levier qui permet d'augmenter la dynamique des pratiques culturelles dans des territoires enclavés contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants.

3. Une compétence lecture publique des collectivités ?

a) *Définition de l'expression : lecture publique*

L'ex-Picardie compte à ce jour, 21 bibliothèques avec une équipe salariée et formée dans les villes de plus de 10 000 habitants. A cela, il faut ajouter environ 246 bibliothèques de niveau 1, 2 et 3, avec une équipe salariée et/ou bénévole le plus souvent formée, présente dans les communes de moins de 10 000 habitants appartenant aux réseaux des trois bibliothèques départementales de prêt.

¹⁰ Insee, 2016

¹¹ Insee, 2014

La bibliothèque incarne la « lecture publique », cet ensemble d'actions menées autour du livre et de la culture de l'écrit. « (...) En fait, il faut entendre lecture « publique » au sens où l'on prenait autrefois l'instruction « publique » : de même qu'il a tenu à offrir à tous les moyens gratuits de s'instruire, l'État considère qu'il est de son devoir de mettre à la disposition de chaque citoyen les ouvrages dont la lecture peut être agréable ou utile, en enrichissant sa personnalité et en le préparant mieux à son rôle dans la société. »¹²

La bibliothèque apparaît comme un lieu structurant au cœur des territoires, elle est un relais entre les différentes associations. En effet, la bibliothèque a connu de nombreuses mutations qui en font un établissement d'action culturelle au cœur d'un territoire. Avec l'apparition du concept de 3^{ème} lieu, la bibliothèque devient un lieu qui ne résume plus son action seulement autour d'un prêt d'ouvrage mais bien un lieu ouvert sur la cité qui complète parfaitement sa dimension sociale où elle peut accueillir café/restauration, accès à Internet, séances de révisions pour les élèves, grainothèques, etc...

Avant tout, ce sont les usages des publics, les problématiques sociales, culturelles et l'histoire d'un territoire qui détermineront l'orientation donnée à une bibliothèque.

b) La compétence lecture : qui fait quoi ?

Suite à la loi NOTRe¹³, la culture devient une compétence partagée entre tous les types de collectivités. Les compétences des intercommunalités ont été renforcées. Pour autant, la compétence lecture en tant que telle n'existe pas. Néanmoins, « Les lois de décentralisation de 1983 et 1984 ont établi les responsabilités des différentes collectivités territoriales en matière de bibliothèques : la commune est responsable de la création et du fonctionnement d'une bibliothèque municipale, même si aucune loi en France n'oblige une commune à créer une bibliothèque ; le département depuis 1986 a la responsabilité des bibliothèques départementales de prêt »¹⁴.

Et la loi NOTRe de préciser que les compétences des communautés de communes, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire, est une compétence optionnelle. Même chose pour les Communautés d'agglomération, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire sont optionnels. Pour les communautés urbaines, la compétence est obligatoire pour la construction ou l'aménagement, l'entretien, la gestion

¹² « Extrait du rapport Dennery de 1967 sur « la lecture publique en France » issu du Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 1968, n° 3, p. 105-134. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1968-03-0105-001>>. ISSN 1292-8399.

¹³ loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015.

¹⁴ <http://mediadix.u-paris10.fr/cours/Bibliotheconomie/BT/bt2typobib.pdf>

et l'animation d'équipements ou d'établissements culturels lorsqu'ils sont d'intérêt communautaire. La compétence des métropoles est obligatoire pour la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt métropolitain. Ce qui offre une relative souplesse au conseil communautaire qui décide ou non de la création, de la mise en réseau, etc... de bibliothèques, la gestion de ressources humaines, la création d'un portail numérique commun, etc...¹⁵.

La réforme territoriale suppose un redéploiement de l'organisation du service public culturel avec les partenaires et en premier lieu les bibliothèques départementales de prêt. Car à ce titre, nous avons pu recenser de nombreux réseaux, formels ou informels, de lecture publique. Et il nous semble à l'heure où les EPCI doivent atteindre le seuil de 15 000 habitants et donc fusionner plusieurs intercommunalités qu'un réseau de lecture publique coordonné devient un point essentiel de développement.

Il nous est donc difficile d'établir une cartographie complète des réseaux de bibliothèques formels ou informels. Néanmoins, grâce au questionnaire destiné aux bibliothèques dans le cadre de cet état des lieux, nous avons pu établir le nombre de réseaux et de compétences *lecture* existant pour les 36 communes ayant répondu¹⁶.

De fait, face au déficit de grandes villes « porteuses » et à l'isolement, certaines bibliothèques ont ressenti le besoin de mutualiser leurs compétences, de travailler en commun avec plusieurs structures de lecture publique pour structurer la diffusion culturelle, déployer des actions sur l'ensemble du territoire et mobiliser l'ensemble des équipes. Ainsi, les réseaux formels ou informels se sont multipliés et permettent un rayonnement culturel dans certaines parties des territoires de l'ex-Picardie.

¹⁵ Nous renvoyons à l'excellent travail de Dominique Lahary, ancien directeur de la bibliothèque du Val d'Oise (<http://fr.slideshare.net/DominiqueLahary/la-rforme-territoriale-lintercommunalit-et-les-bibliothques>), dont nous reprenons quelques propos.

¹⁶ A titre indicatif, les typologies d'EPCI et le nombre de compétences des territoires concernées sont présentes de manière générale : https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/cartographie/cartographie.php#dial_carte

B. Paysage de la lecture publique

Si nous avons esquissé le rôle d'une bibliothèque, il convient d'entrer plus en détail sur ce qu'est une bibliothèque, ses missions, sa typologie et enfin de préciser le paysage de la lecture publique en ex-Picardie.

1. Les missions des bibliothèques

a) Une définition de la bibliothèque

« La bibliothèque c'est un lieu, des collections, des compétences (...). Aujourd'hui une bibliothèque, c'est la conjonction de 4 éléments :

- Espace (bâtiment, lieu de rencontre et de sociabilité) ;
- Collection organisée de documents sur différents supports ;
- Budget régulier pour assurer son fonctionnement ;
- Personnel qualifié pour assurer sa gestion.

Les bibliothèques tiennent une place essentielle dans la vie intellectuelle, culturelle, éducative et sociale de notre pays, sans que les missions essentielles de celles-ci ne soient explicitement définies par un texte de loi. On peut retenir comme missions principales pour les bibliothèques aujourd'hui :

- L'accueil des publics ;
- La communication des documents (en prêt, en consultation sur place ou à distance) ;
- La conservation et la valorisation des collections (...);
- La mission d'accès à l'information en assurant notamment une fonction de recherche bibliographique et de médiation avec ses publics ;
- La mission de formation des usagers (mission en plein essor).¹⁷

De plus, selon le Manifeste de l'Unesco de 1994, « la bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la

¹⁷ http://mediadix.u-paris10.fr/cours/admin/adminpdf/TCAdminF3-1Bibliotheques_missions_et_typologie.pdf

*vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux. »*¹⁸

Ce manifeste souligne sa confiance « *dans la bibliothèque publique en tant que force vive au service de l'éducation, de la culture et de l'information, et en tant qu'instrument essentiel du développement de la paix et du progrès spirituel par son action sur l'esprit des hommes et des femmes »*¹⁹

Les principales missions identifiées par l'UNESCO sont les suivantes : « *créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge ; soutenir à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux ; fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative ; stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes ; développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques ; assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle ; développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle. »*²⁰

Avec ces définitions, nous pouvons déjà entrevoir l'importance des bibliothèques pour la question de l'EAC et donc, plus spécifiquement auprès des jeunes dans la construction de leur individualité, mais aussi d'un point de vue plus collectif dans un territoire d'enjeux sociaux et économiques forts.

2. La classification des bibliothèques

L'Association des Directeurs de Bibliothèques départementales (ADBDP) a classé les bibliothèques en cinq niveaux²¹. Nous avons donc repris cette typologie pour baser notre étude.

¹⁸ Manifeste de L'UNESCO sur la bibliothèque publique, 1994

http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html

¹⁹ http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html

²⁰ http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html

²¹ <http://adbdp.web03.b2f-concept.net/spip.php?article662>

Typologie des bibliothèques établie par l'ADBDP*					
	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5
	Bibliothèques municipales		Relais	Antennes	
				Points lecture	Dépôts
Crédits d'acquisition tous documents	2 €/habitant	1 €/habitant	0,50 €/habitant		
Horaires d'ouverture	12 h/semaine	8 h/semaine	4 h/semaine		
Personnel	1 agent catégorie B filière culturelle pour 5 000 habitants ou 1 salarié qualifié pour 2 000 habitants	1 salarié qualifié	Bénévoles qualifiés	Deux ou trois critères du niveau 3 sont respectés	Moins de deux critères du niveau 3 sont respectés
Surface	0,07 m ² /habitant et au minimum 100 m ²	0,04 m ² /habitant et au minimum 50 m ²	25 m ²		

Pour rappel, une bibliothèque municipale (BM) est une bibliothèque publique dépendant d'une municipalité ou d'une commune. C'est un service municipal intégré à l'administration communale. Le maire et le conseil municipal fixent le budget annuel, recrutent le personnel et valident le règlement de la bibliothèque.

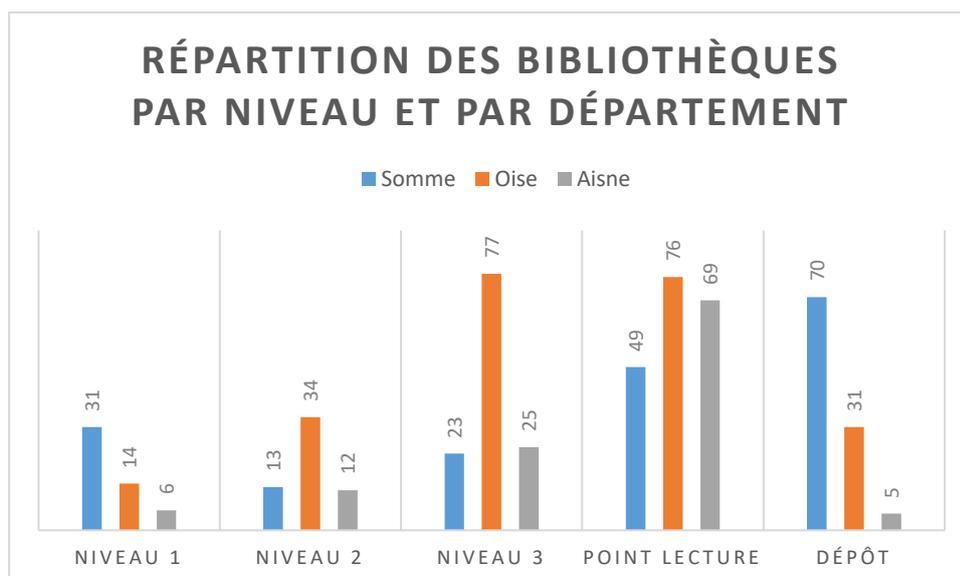
Les bibliothèques relais, quant à elles, sont de petites structures généralement implantées dans les zones rurales avec des bénévoles qualifiés ayant reçu une formation de base en bibliothéconomie.

3. Le réseau du livre et de la lecture dans l'ex Picardie.

Comme nous l'avons vu, la Picardie compte peu de villes de moins de 10 000 habitants. Le rôle des Bibliothèques départementales de prêts (BDP) est donc essentiel.

En France, les bibliothèques départementales de prêt (BDP) « sont initialement chargées d'assurer le "ravitaillement" en livres des communes de moins de 10 000 habitants et sont aujourd'hui chargées de mettre en œuvre la politique des Conseils départementaux en matière de développement de la lecture et des bibliothèques publiques. » (...) Elles organisent des actions de formation en direction des personnels bénévoles et salariés des bibliothèques et conseillent les élus et les personnels en matière de construction, de gestion et de développement des bibliothèques, d'animation et d'action culturelle, de façon ponctuelle ou en accompagnant des projets. (...) Elles peuvent également organiser des opérations d'action culturelle sur l'ensemble du département, en lien avec les bibliothèques. »²²

²² <http://adbdp.web03.b2f-concept.net/spip.php?article732>



Dans l'ex-Picardie, il faut noter une faible présence des bibliothèques de niveau 1 (B1) principalement réparties dans la Somme, et une forte présence des points lecture sur l'ensemble des 3 départements. Les bibliothèques de niveau 3 (B3) sont aussi particulièrement bien présentes, plus spécifiquement dans l'Oise.

Ce nombre limité de sites qualifiés au regard des communes du territoire de l'ex Picardie implique de la part des départements des politiques culturelles différentes. Les conséquences du nombre important de structures B3, de points lecture ou encore de dépôts avec des budgets faibles, peu ou pas de professionnels et des horaires d'ouverture limités ont pour effet de réduire considérablement le nombre et l'impact des actions culturelles menées à travers le territoire, malgré l'intervention des bibliothèques départementales de prêt qui coordonnent des actions culturelles avec les bibliothèques de leurs réseaux.

C. La démarche de l'état des lieux

En 2013, la réforme des rythmes scolaires et la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ont fortement impacté le fonctionnement des territoires. Trois ans après cette nouvelle impulsion donnée à l'EAC, quels sont les effets de ces réformes sur les bibliothèques ?

Au vu de ce qui a été dit auparavant, la méthodologie choisie pour être la plus proche de la réalité des territoires de l'ex Picardie se compose de deux grandes phases. Un questionnaire quantitatif en ligne afin de mesurer l'impact de l'EAC sur les bibliothèques et des entretiens auprès des différents acteurs de l'EAC dans les départements de l'Aisne, l'Oise et la Somme afin de qualifier les actions menées.

1. L'étude quantitative

La première phase de l'enquête était l'étude quantitative. Deux questionnaires électroniques auto-administrés en ligne ont été élaborés. Ils sont inspirés de ceux réalisés lors de *L'enquête sur les actions des bibliothèques territoriales en matière d'éducation artistique et culturelle (EAC)* publié en 2015²³.

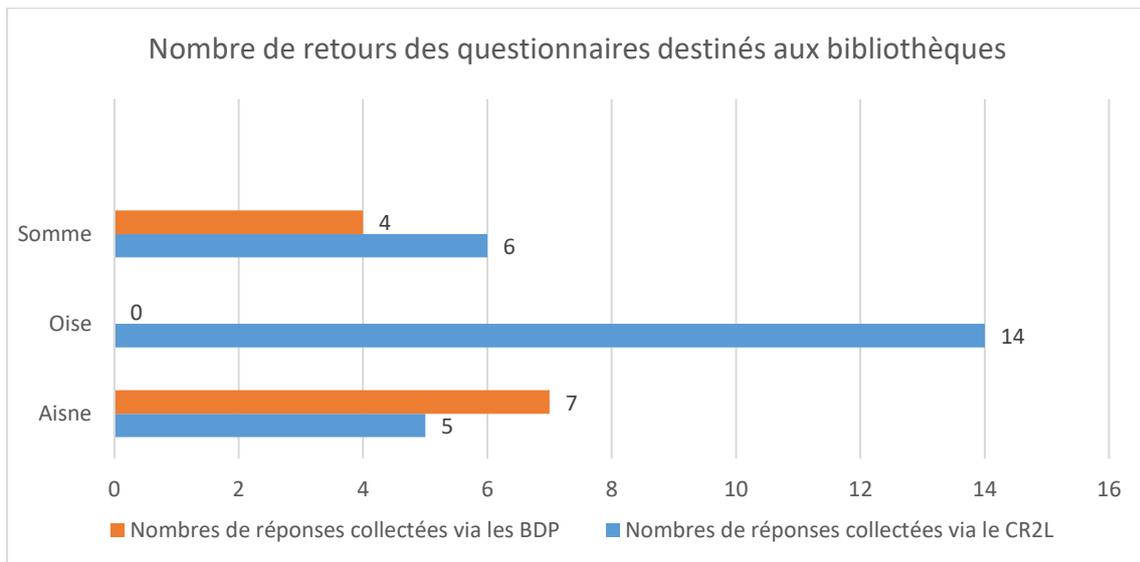
Afin de mettre en évidence les différentes problématiques entre les bibliothèques municipales et celles appartenant aux réseaux de lecture publique gérés par les intercommunalités, deux questionnaires ont été réalisés. Le premier destiné aux bibliothèques a été envoyé aux bibliothèques de plus et de moins de 10 000 habitants et le second destiné aux intercommunalités a été envoyé aux 20 coordinateurs de bibliothèques et de réseaux intercommunaux de lecture publique, référencés par le CR2L Picardie.

Concernant les bibliothèques des villes de plus de 10 000 habitants, le questionnaire leur a été adressé directement. Pour celles de moins de 10 000 habitants, la méthode d'envoi a différé selon la volonté des bibliothèques départementales de prêt de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme.

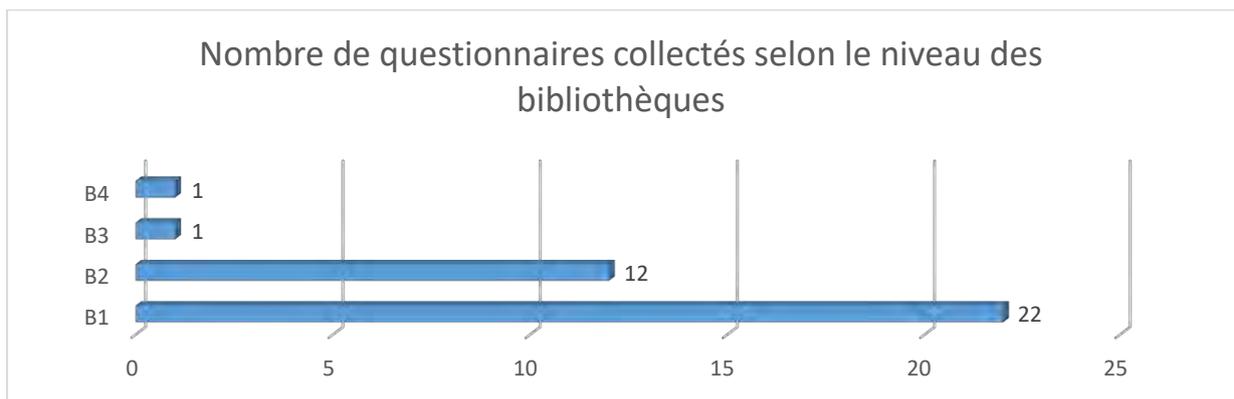
La BDP de l'Aisne a choisi de communiquer 14 contacts déjà ciblés de son réseau de bibliothèques au CR2L Picardie. Les BDP de l'Oise et de la Somme se sont chargées de la diffusion du questionnaire, sans communiquer au CR2L Picardie le nombre de bibliothèques concernées par cet envoi.

A l'issue des quatre mois de récolte des données, 47 questionnaires sont revenus complétés ou partiellement complétés, soient 36 questionnaires pour les bibliothèques et 11 pour les intercommunalités.

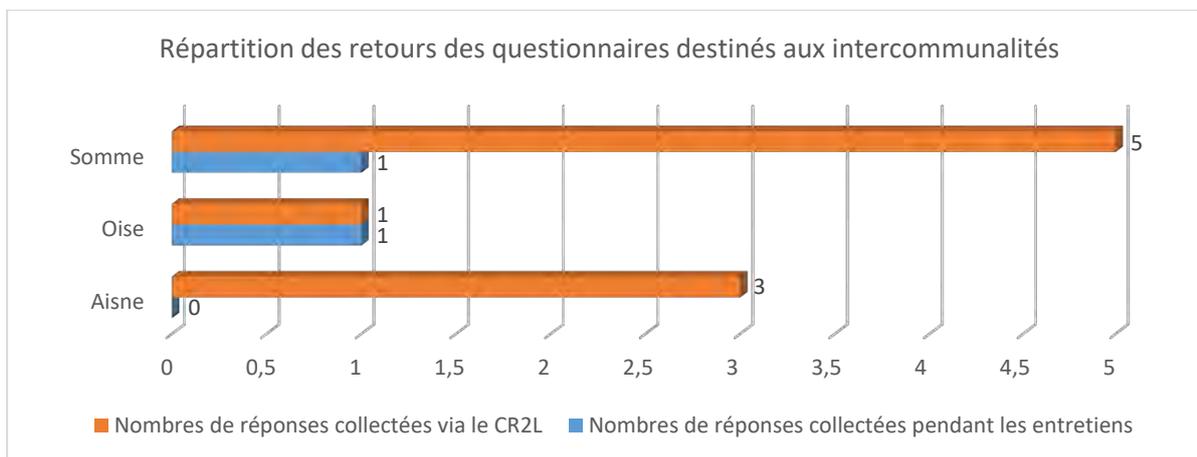
²³ *Enquête sur les actions des bibliothèques territoriales en matière d'éducation artistique et culturelle (EAC)*, Direction générale des médias et des industries culturelles. Service du livre et de la lecture, 2015.



Parmi les 36 bibliothèques, nous constatons un très faible taux de retour pour les niveaux 3 et 4. Nous tenterons d'en expliquer les raisons dans le chapitre suivant.



Concernant l'envoi des questionnaires aux coordinateurs de bibliothèques et de réseaux lecture publique (formels ou informels) intercommunale connus par le CR2L Picardie, la répartition est la suivante :



Devant le faible taux de retour des questionnaires destinés aux intercommunalités, les données récoltées ne sont pas suffisamment représentatives et ne seront donc pas exploitées dans cet état des lieux.

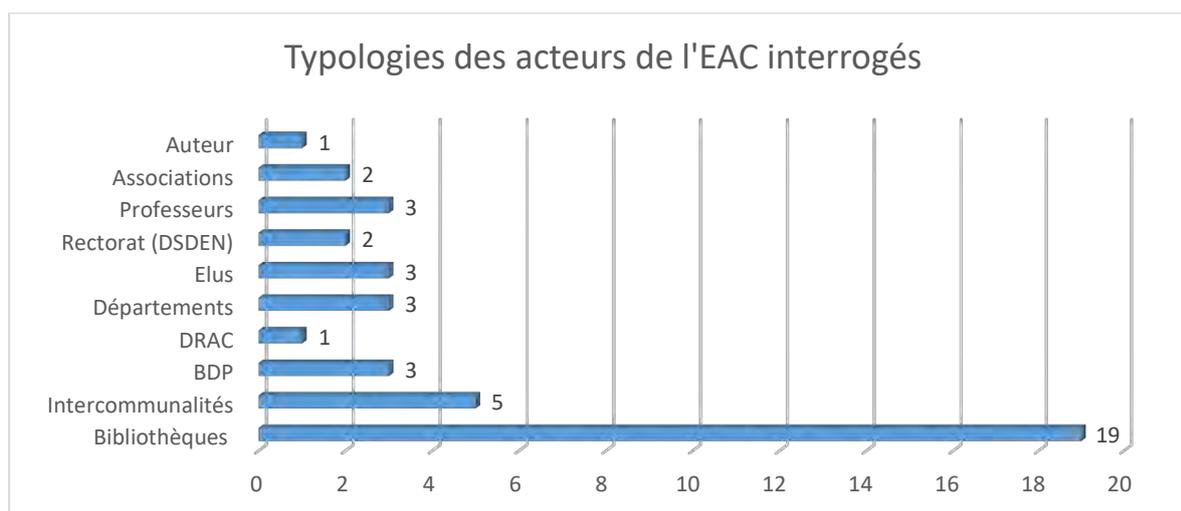
2. L'étude qualitative

Parallèlement à l'envoi et à la récolte des questionnaires, une série d'entretiens qualitatifs ont été menés dans l'Aisne, l'Oise et la Somme auprès des différents acteurs de l'éducation artistique et culturelle. La liste de ces acteurs de l'EAC a été déterminée lors du comité de pilotage afin d'évaluer les niveaux de coopération, les partenariats, l'image véhiculée par les bibliothèques vis-à-vis des autres partenaires ainsi que le rôle et l'impact des bibliothèques dans ce type d'actions, à chaque stade des projets.

Les groupes d'étude visés en priorité ont été des bibliothécaires, des élus, des institutionnels, des représentants de l'Education nationale, les directrices des trois bibliothèques départementales, des coordinateurs de projets culturels dans les intercommunalités, des acteurs associatifs et culturels.²⁴

Au total, 42 entretiens se sont déroulés dans les établissements concernés ou dans les locaux du CR2L Picardie ou par téléphone. L'ensemble des entretiens a été enregistré et retranscrit. Ces entretiens ont été réalisés dans une optique complémentaire à l'étude quantitative.

²⁴ Liste des personnes interrogées en annexe



3. Les limites et les atouts de la démarche

Il ne nous a pas été permis d'exploiter pleinement l'étude quantitative. En effet de nombreuses difficultés se sont révélées en lien avec les modalités techniques de l'outil en ligne qui demandait un enregistrement des réponses en une seule fois. De plus, la période des envois, du 15 juin au 15 septembre, marquée par le faible effectif estival, explique le peu de temps disponible au personnel pour se consacrer au questionnaire.

Au-delà des points évoqués plus haut, il est à noter que l'absence de salariés-relais au sein des bibliothèques de niveau 3 et 4 a été un frein sur les retours des questionnaires.

En outre, les changements de direction des bibliothèques départementales de prêt de l'Oise et de la Somme ont malheureusement retardé l'envoi des questionnaires à leur réseau.

De ce fait, ont surtout été impactées par le questionnaire, les bibliothèques de niveau 1 et 2 repérées par le CR2L Picardie. Ce panel des entretiens, malgré son ampleur, n'est pourtant pas exhaustif. Ce n'est qu'un instantané dans lequel nous regrettons de n'avoir pu rencontrer, faute de temps, d'autres acteurs actifs de l'EAC.

Au vu du contexte socio-culturel de l'ex Picardie et des obstacles évoqués ci-dessus, cet état des lieux se portera donc davantage sur l'aspect qualitatif des entretiens que sur les retours statistiques, même si des tendances peuvent ressortir.

Les points forts de cet état des lieux concernent donc la diversité des acteurs rencontrés qui nous a permis de qualifier les actions d'EAC en bibliothèques en exposant les freins et les leviers à la bonne conduite des projets. Les actions sont ainsi « incarnées » et donnent un visage aux porteurs de projets.

Ces entretiens ont eu pour mérite d'informer certaines personnes interrogées sur l'EAC et les dispositifs culturels en lien avec l'EAC. En outre, il s'agit d'un premier état des lieux régional sur les actions d'EAC portées en bibliothèque.

II. La bibliothèque, un acteur de l'EAC ?

Compte tenu de la description que nous avons effectuée en partie I, il convient de s'intéresser plus précisément au rôle de la bibliothèque en tant qu'acteur culturel et porteur d'actions propres d'éducation artistique et culturelle.

Si l'action culturelle va de soi pour une bibliothèque, qu'en est-il réellement des actions d'EAC ?

A. L'EAC, l'expression d'une relation triangulaire entre les élus, l'Education nationale et les bibliothèques

Au fil des entretiens, les élus et les représentants de l'Education nationale sont apparus comme étant deux principaux protagonistes de l'éducation artistique et culturelle aux côtés des bibliothèques. Avec les bibliothèques, ils forment une dynamique qui peut être activée par les dispositifs d'éducation artistique et culturelle et par l'action conjointe des bibliothèques départementales de prêt. Comment interagissent ces trois protagonistes ? Quels sont leurs atouts, leurs contraintes pouvant limiter le développement des actions d'EAC sur un territoire ?

1. Un paysage administratif complexe

Comme nous l'avons vu, le paysage administratif, est marqué par un « morcellement des communes » limitant la coordination d'actions intercommunales. Avec la loi NOTRe, les intercommunalités entrent dans un nouveau schéma qui implique une vision partagée de ces nouveaux territoires et une vision prospective pour répondre aux nouveaux enjeux. En d'autres termes, cela implique une générosité. Au fil des entretiens et du déclaratif issu de l'enquête quantitative, il est apparu pour certaines communes, une frilosité au partage de leurs équipements publics ce qui se traduit par un sentiment « d'isolement territorial » dont souffrent certaines bibliothèques interrogées.

Sur le plan décisionnel, au moment où est menée l'étude, la fusion des collectivités (Région, EPCI) génère un climat d'incertitude pour les élus et certaines prises de décisions se trouvent bloquées, dans l'attente d'une vision politique commune entre les futurs partenaires intercommunaux.

En outre, le regard porté sur la culture n'est pas tout à fait unanime :

« Certains élus n'ont pas compris que le développement culturel, (...) c'est ce qui fera leur territoire de demain. (...) La bibliothèque est un des maillons de l'attractivité d'un territoire. »

Un élu

« (La culture) augmente la qualité de vie. Un territoire où il y a une vie culturelle on peut s'y installer plus facilement. Cela permet d'ancrer les gens. »

Un coordinateur de réseau en intercommunalité

L'attractivité d'un territoire se mesure à un certain nombre d'indicateurs dont la qualité des services proposés. Des territoires peu dotés en équipements et dont les liaisons de transport sont peu aisées se trouvent nettement en recul par rapport à d'autres.

La culture n'est que tardivement prise en compte au profit d'autres services, comme les services à la personne, la santé publique et le développement économique, alors même qu'elle est un levier important au même titre que les autres.

« On s'aperçoit aussi que l'on porte tellement de projets sur le territoire qu'à un moment donné, lorsque que l'on recherche les modes de financement (...), on a l'impression de faire trop de choses, alors que tout est lié. On évoque les problèmes de santé, les problèmes culturels, les problèmes de mobilité, mais tout cela ne fait qu'un et dès que l'on commence à toucher à quelque chose, on s'aperçoit que tout le reste vient avec. »

Un élu

La bibliothèque bénéficie d'une place de premier ordre. En effet, celle-ci par l'objet même qu'elle souhaite transmettre, le livre – et par voie de conséquence la connaissance, la découverte - est une porte d'entrée vers l'ensemble des disciplines artistiques, des métiers, finalement de l'environnement de tout être humain.

En outre, certaines collectivités ont trouvé dans les bibliothèques, une réponse aux problématiques du territoire. C'est le cas par exemple de la Communauté de Communes du canton de Fruges (62) qui a fait sa programmation d'actions culturelles en rapport avec une problématique spécifique à son territoire : la santé, le bien-être physique. Cette prise de conscience a donné lieu à l'ajout d'une salle de remise en forme à la médiathèque avec des fonds documentaires, des ateliers et des actions sur la santé et le « bien manger. ». C'est donc un levier politique qui a permis cette orientation singulière et pertinente.

Effectivement, la grande majorité des bibliothèques interrogées s'accorde sur le fait que les élus sont des « éléments moteurs » pour la mise en place de dispositifs sur les territoires.

« Nous avons un président qui est très actif sur notre territoire. Il est toujours (...) en contact avec la médiathèque, il fait partie du comité de lecture. Il est toujours informé de ce que l'on fait. Il est également président du Pays. »

Un coordinateur de réseau en intercommunalité

Cependant certains responsables de bibliothèques regrettent que leurs élus ne connaissent pas le fonctionnement, les besoins et les attentes de leur bibliothèque.

« (Nous avons) des élus qui ont du mal à cerner la réalité du terrain. Ils ne connaissent pas le lieu, ils le fréquentent peu. Nous essayons de leur montrer et c'est la raison pour laquelle nous faisons autant de bilans et de commissions afin qu'ils puissent savoir ce qui se passe (ici) car ils ne viennent pas. »

Un responsable de Bibliothèque de - 10 000 habitants

Face à ce type de situation, de nombreuses bibliothèques rurales mais aussi urbaines souhaitent bénéficier d'une meilleure attention de leurs élus :

« On a l'envie mais on ne se sent pas assez soutenu par nos élus. »

Un responsable de Bibliothèque de +10 000 habitants

De plus, certaines bibliothèques ont souligné, lors des entretiens, la pression de plus en plus forte du quantitatif et du « spectaculaire » au détriment du qualitatif dans la mise en place d'actions culturelles.

« Cela ne sert à rien de faire du chiffre, on n'est pas là pour faire de l'argent. (...) Il y a un côté quantitatif qui ne nous intéresse pas. Je préfère avoir 10 enfants qui passent une heure (dans la bibliothèque) que 100 qui ne passent que 5 min. »

Un responsable de Bibliothèque de +10 000 habitants

Parallèlement à ces difficultés, il faut souligner que l'accompagnement des enfants dans la réussite scolaire reste un enjeu important pour les élus. Le rôle des bibliothèques dans la mise en place d'actions d'éducation artistique et culturelle pourrait dès lors les interpeller.

« Les élus locaux, municipaux quand ils voient le résultat de ces projets, (...) ils comprennent qu'il s'agit d'un accompagnement culturel, éducatif. On accompagne les élèves dans la

réussite scolaire à travers ce type de projet. C'est évident. (...) Le travail d'atelier d'écriture, celui de réflexions sur l'histoire en particulier, cela ouvre (les esprits). »

Un responsable de Bibliothèque départementale

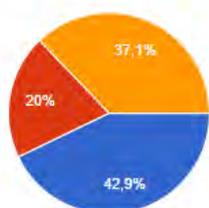
La relation entre la bibliothèque et ses élus est un élément important sur lequel nous reviendrons. Cette relation est au cœur du succès des actions portées sur les territoires.

2. Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) : une organisation contraignante.

L'impact qu'a eu la réforme des rythmes scolaires a été importante. Certains élus ont dû organiser les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) ou de Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) sans véritablement opérer en amont un diagnostic des forces en présence. Si pour certaines bibliothèques, les TAP ou les NAP se sont organisés en concertation avec les élus, les autres services de la ville et les enseignants, pour d'autres bibliothèques, cela fut imposé sans réel questionnement sur la teneur qualitative des ateliers proposés ou la capacité d'accueil des bibliothèques (espaces, horaires, personnels dédiés en nombre suffisant).

Voici ce que nous avons pu recenser en la matière.

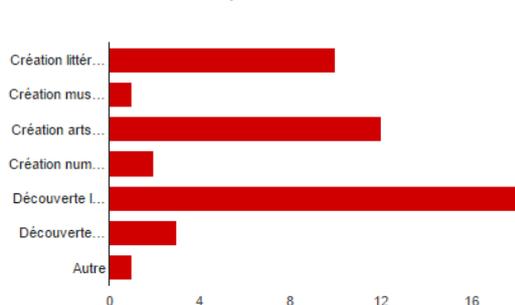
Intervenez-vous dans le cadre des TAP (Temps d'activités périscolaires) ?



Oui, toujours	15	42.9 %
Oui, parfois	7	20 %
Non	13	37.1 %

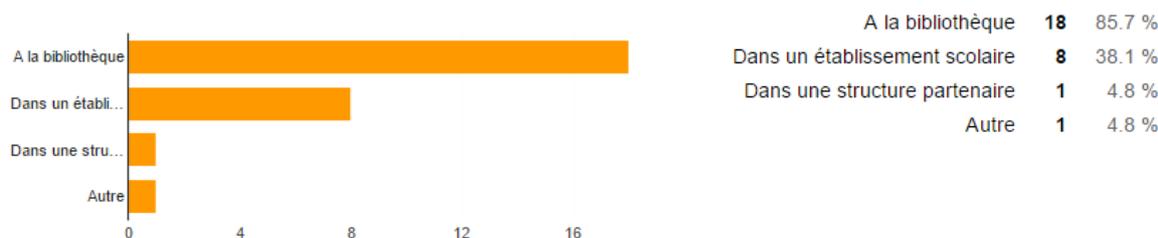
Près de 63% des répondants disent qu'elles y participent de manière régulière ou occasionnelle. Ceci place leur activité comme un service essentiel pour la collectivité.

Quelles sont les thématiques des actions culturelles mises en place dans le cadre des TAP (Temps d'activités périscolaires) ?

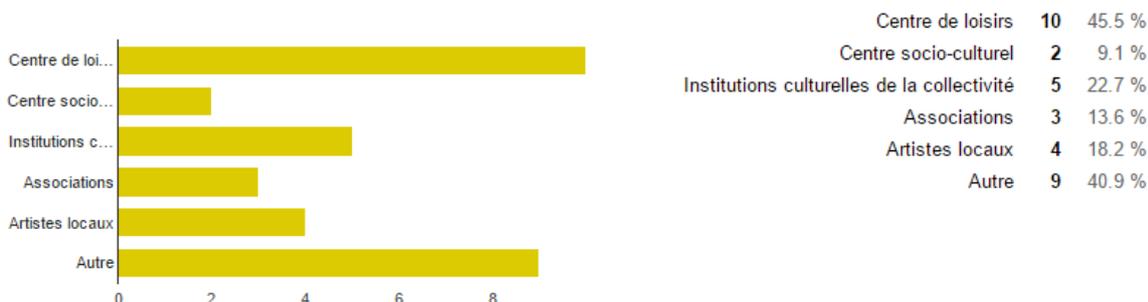


Création littéraire	10	45.5 %
Création musicale	1	4.5 %
Création arts plastiques	12	54.5 %
Création numérique	2	9.1 %
Découverte lecture jeunesse	18	81.8 %
Découverte du patrimoine	3	13.6 %
Autre	1	4.5 %

Si oui, les actions culturelles dans le cadre des TAP (Temps d'activités périscolaires) ont-elles lieu :



Quels sont vos principaux partenaires dans l'aménagement des TAP (Temps d'activités périscolaires) ?



Il est important de noter que la plupart du temps, les activités proposées sont la découverte de la lecture, la création d'œuvres plastiques et littéraires. Ces activités sont réalisées principalement avec les centres de loisirs.

Massivement, ces actions se déroulent en bibliothèque ce qui nous permet de noter que les personnels des bibliothèques souhaitent favoriser la fréquentation des lieux et donc familiariser les publics avec la bibliothèque.

3. [Education nationale et bibliothèque : une définition des rôles difficile à appréhender](#)

Le lien qui existe entre un établissement scolaire et une bibliothèque n'est pas spontané. En effet, comme il l'a été de nombreuses fois relevé durant les entretiens, la place du livre est différente selon que l'on soit professeur ou bibliothécaire. Plus précisément, le Français est une matière enseignée, le texte de fiction un de ses véhicules, dès lors, pour certains, la bibliothèque n'est pas le lieu naturel du partenariat et ce d'autant que les établissements scolaires disposent de centres de documentation. Pour autant, la bibliothèque ne peut souffrir de concurrence car elle est un lieu ouvert sur la cité, au contact de la création artistique (et plus spécifiquement littéraire) et surtout, elle fait passer de la fonction d'apprentissage au loisir.

A ce titre, lors de certains entretiens, il est apparu nécessaire de définir le rôle de chacun lorsque le terme « d'Education » est évoqué. Les bibliothécaires soulignent leur part active en tant

qu'accompagnateurs favorisant l'accès à la culture mais ils ne sont en aucun cas pédagogues à l'image des enseignants.

« On n'est pas là pour apprendre à lire (aux enfants), (...) chacun son rôle. En revanche, on a quand même un rôle éducatif qui est celui d'informer, (de permettre) l'accès à l'information, (...) et cela on l'apprend aux enfants. »

Un responsable de Bibliothèque de – 10 000 habitants

« Comment les bibliothèques se définissent par rapport au terme « éducation » car nous ne sommes pas là dans une démarche d'enseignement. Nous sommes en accompagnement, dans une démarche différente, nous ne sommes pas dans la pédagogie. Comment intégrer cette fameuse EAC ? Quelle est notre légitimité dans ce processus ? Le fond de la question est là. »

Un responsable de Bibliothèque de +10 000 habitants

Certains ont donc souligné, tout naturellement, leur spécificité afin de placer chaque intervenant dans son cœur de mission.

« On n'est pas une annexe de l'école (ni) du centre de loisirs, on est un lieu différent où il se passe plein de choses également. »

Un coordinateur de réseau en intercommunalité

« Je tiens compte des besoins (des enseignants NDLR) et aussi des prérogatives de chacun. Je ne mets pas les pieds là où cela ne me regarde pas. Ce qui me permet de faire respecter la bibliothèque comme étant un lieu neutre et pas (uniquement dédié à) l'Education nationale. »

Un responsable de Bibliothèque de – 10 000 habitants

Pour les représentants de l'Education nationale, les bibliothèques sont pourtant des partenaires à part entière dans l'acquisition de connaissances et le développement intellectuel des jeunes.

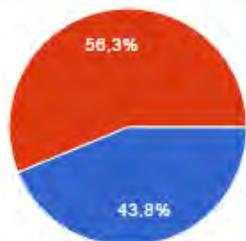
« Ce sont des actions qui viennent enrichir tout ce que (les bibliothèques) peuvent faire en direction des scolaires. »

Une responsable de Bibliothèque départementale

« On essaye de développer la curiosité, la découverte et les valeurs auxquelles nous sommes attachées. C'est plus un parcours découverte que l'on propose. C'est toujours dans la proposition, jamais dans l'imposition et (c'est) complémentaire des actions éducatives scolaires. »

Un responsable de Bibliothèque de + 10 000 habitants

Proposez-vous des activités et des événements en lien avec le programme scolaire ?



Oui	14	43,8 %
Non	18	56,3 %

Les personnels de l'Education nationale peuvent dès lors compter sur le savoir-faire et le dynamisme des bibliothécaires pour développer des actions d'éducation artistiques et culturelles.

« On s'ajuste, on s'adapte, mais on ne déçoit pas les (jeunes), on ne déçoit pas ceux qui ont monté les projets ni les partenaires, on y va. »

Un responsable de Bibliothèque de + 10 000 habitants

« Il faut toujours partir d'une envie forte et après dans les faits, on voit ce qui est possible. C'est déjà s'empêcher de rêver si, dès le début, on ne se projette pas très loin »

Un responsable de Bibliothèque de + 10 000 habitants

Pour qu'il y ait des actions d'EAC dans les bibliothèques, il faut donc une volonté de chacun de s'impliquer dans un parcours, par essence partagé. Il est donc nécessaire pour les élus d'impliquer les bibliothèques et de mettre les moyens mais il faut aussi une définition claire des missions que l'on confie à la bibliothèque. Il est donc indispensable de construire une relation entre les élus et les représentants de l'Education nationale du territoire pour que l'EAC se déploie dans les bibliothèques. Les bibliothèques doivent alors être les porteurs de cette définition du projet.

La problématique du soutien des élus, de leurs compréhensions des besoins et des attentes des bibliothèques a été soulignée notamment dans l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) qui est une opportunité pour les bibliothèques. En effet, les TAP sont une occasion de tisser des liens de collaboration avec des représentants de l'Education nationale et d'amener les bibliothèques à une pleine reconnaissance de leur rôle d'acteur culturel de la collectivité.

Il reste cependant des freins à lever pour le déploiement de l'EAC dans les bibliothèques.

B. La bibliothèque : un acteur mal identifié au potentiel sous-estimé

Durant l'enquête que nous avons menée, s'est révélé le manque de valorisation des actions culturelles et plus spécifiquement des actions d'EAC menées dans la plupart des bibliothèques. Peu ou pas de bilan auprès des élus, peu de communication large auprès des partenaires. Comment expliquer un tel déficit de communication ?

La réponse vient des acteurs eux-mêmes qui peinent à valoriser leurs actions :

« Nous-mêmes (les bibliothèques) nous ne mettons pas assez en valeur ce que (nous faisons), c'est souvent méconnu par le grand public et les hautes instances. »

Un responsable de Bibliothèque de +10 000 habitants

« On n'est pas du tout visible dans ce que l'on fait et quand on est en direction d'un public scolaire encore moins, car on ne communique qu'en direction de l'école concernée, ensuite on élargit un peu au moment de la restitution en direction des parents, mais ça fait toujours l'objet d'une communication très confidentielle. »

Un responsable de Bibliothèque de +10 000 habitants

« On est là pour être de bons auxiliaires de médiation. C'est dommage que l'on ne soit pas assez identifié par rapport à cela car je pense que cela aiderait considérablement. »

Un responsable de Bibliothèque de +10 000 habitants

La plupart du temps, ce manque de valorisation de la bibliothèque souligne souvent un isolement de la structure au sein de sa collectivité. Il a même été constaté qu'elles ne sont pas forcément invitées aux réunions de projets culturels menées par d'autres services de la collectivité ou intercommunalité alors que la bibliothèque serait tout à fait en mesure de renforcer les actions mises en place grâce à son expérience.

Nous notons ici les difficultés de certaines bibliothèques pour se faire entendre et mettre en valeur leurs actions et assumer un plein rôle d'acteur culturel. Pour la plupart, cela demande du temps, un savoir-faire, une planification et un personnel dédié, conditions rarement toutes réunies.

La valorisation des actions des bibliothèques et la sensibilisation à destination des représentants de l'Education nationale peuvent parfois se révéler tout aussi difficile. Comment atteindre les documentalistes, les référents cultures, les enseignants par le biais des principaux des collèges et les

directeurs d'école qui sont eux-mêmes surchargés d'informations ? Pour certaines bibliothèques, il est difficile de trouver « une porte d'entrée ».

Par ailleurs, comme l'ont révélé les entretiens, la lecture à voix haute et l'écriture sont considérées comme des « *matières scolaires* » et non comme une discipline artistique par certains enseignants, comme cela a été exprimé plus haut, occasionnant de ce fait un manque d'intérêt pour la bibliothèque :

« Le professeur de français a parfois du mal à faire intervenir un partenaire extérieur sur la lecture à voix haute car il sait le faire et il le fait. C'est lui le lettré. Il n'a pas besoin de la bibliothécaire (...) alors qu'il y a toujours un bénéficiaire pour la classe de faire intervenir quelqu'un de l'extérieur car l'enseignant a une vision particulière dans le cadre d'un cours. »

Un membre d'une Institution publique

Parfois même, la visite de la bibliothèque ne participe pas d'une vraie démarche de l'enseignant :

« Au-delà de l'accueil traditionnel des classes (...) c'est assez décevant parce que les enseignants considèrent finalement l'activité « aller à la médiathèque » comme une activité banalisée au même titre (que se rendre) « à la piscine ou en sport. » C'est intégré dans des plannings mais sans réflexion, motivation ou de travail particulier avec les élèves. Je parle de façon générale. Bien sûr, nous avons quelques enseignants mobilisés, investis et demandeurs de projets mais on les compte sur les doigts d'une main. »

Un responsable d'une Bibliothèque +10 000 habitants

Il a également été souligné le manque d'implication de certains enseignants lors de la mise en place d'actions culturelles déplorant le côté « *prestations de services* » ressenties, alors même qu'une action d'EAC s'élabore collectivement.

Comme nous avons pu le constater précédemment, les bibliothèques souffrent d'un déficit d'image auprès des enseignants. Le manque de communication et de valorisation des actions culturelles menées par les bibliothèques pénalisent également le déploiement des actions d'EAC et leur visibilité.

C. Les bibliothèques méconnaissent l'EAC

1. Une vision floue de l'EAC

Au cours des entretiens, il est apparu que la plupart des bibliothèques ne connaissait pas la notion d'Education artistique et culturelle. Lorsque nous demandions une définition de l'EAC, les termes « *d'actions culturelles* », de « *médiation* » et « *d'accessibilité pour tous les publics* » revenaient plusieurs fois mais les trois piliers (*l'approche sensible par la rencontre avec un artiste et/ou une œuvre*), (*l'approche cognitive ou pédagogique par l'acquisition de connaissances et la pratique artistique*)²⁵ ont été rarement évoqués.

« Concernant les actions d'éducation artistique et culturelle, je vous avoue que c'est une notion floue pour moi, (...) dans mon parcours professionnel, j'ai toujours été sur le terrain, lorsque l'on m'a confié la responsabilité de la médiathèque, je n'ai pas eu assez de recul par rapport à toutes ces questions. »

Un responsable d'une Bibliothèque de +10 000 habitants

« Je découvre (l'EAC) petit à petit. Je n'ai pas eu l'occasion de vraiment me confronter à une définition claire et précise. Je n'ai pas eu le temps de m'accaparer de cette problématique, sauf de manière superficielle. Je serais au contraire demandeuse d'informations à ce sujet et d'une définition précise.»

Un responsable d'une Bibliothèque de +10 000 habitants

Les raisons évoquées en entretien à propos de ce manque de connaissances concernant l'EAC sont « *le manque de temps pour s'y pencher* », « *un foisonnement d'informations où il est difficile de s'y retrouver* », « *un manque de personnes ressources identifiées* ». Bien que la question de l'EAC soit davantage présente dans les enseignements, depuis 2013, certaines bibliothèques déplorent un manque de cadre précis incluant de manière officielle les bibliothèques.

« J'ai l'impression que l'on prend le problème à l'envers. Le Ministère de l'Education nationale est partie prenante. On n'a pas de lettre de cadrage, pas de cadres, pas de commandes, je n'ai rien vu passer. Le point de départ eut été une rencontre nationale entre les deux ministères concernés pour avoir 3 ou 4 points d'entrée et qu'après coup, on nous dise de travailler dessus. Il nous manque quelque chose d'officiel. »

Un responsable d'une Bibliothèque de +10 000 habitants

Pourtant, après avoir présenté les 3 piliers de l'EAC (rencontres, pratiques et acquisition de connaissance) aux personnes interrogées, la grande majorité des bibliothèques était étonnée de

²⁵ Enquête sur les actions des bibliothèques territoriales en matière d'éducation artistique et culturelle (EAC), Direction générale des médias et des industries culturelles – Service du livre et de la lecture, Janvier 2015.

découvrir qu'elles réalisaient des actions d'EAC, sans même le savoir, en raison d'une terminologie différente.

« (...) finalement en mettant une terminologie sur ce que l'on fait déjà on se rend compte que l'on fait de l'EAC sans s'en rendre compte, (...) C'est intrinsèque. »

Un responsable d'une Bibliothèque de +10 000 habitants

« C'est dans l'ADN de la bibliothèque de faire cela, c'est le cœur des missions »

Un responsable d'une Bibliothèque de +10 000 habitants

« Je pense que l'EAC fait partie des missions fondamentales de la bibliothèque. Dans (ces missions) (...) quand on réfléchit projet, on pense EAC sans le dire. »

Un responsable d'une Bibliothèque de +10 000 habitants

Passé cet étonnement, il convient de considérer qu'il est essentiel de nommer les choses car cela permet d'identifier et de construire des projets et d'intégrer, avec sens, un cadre et donc un dispositif.

2. L'EAC, une action culturelle non identifiée

Au sein du questionnaire, une fois la définition de l'éducation artistique et culturelle (EAC) présentée, la quasi-totalité des 36 bibliothèques s'accordent sur le fait de réaliser des actions d'EAC.

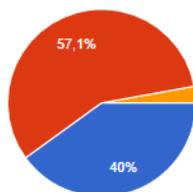


Néanmoins, il faut noter que les trois piliers ne sont pas systématiquement réunis au sein des actions culturelles destinées aux jeunes, faute d'informations et de cadres définis en matière d'EAC.

Dans le cadre de vos actions culturelles à destination des jeunes, organisez-vous des ateliers de pratique artistique ?



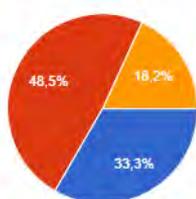
Vos actions culturelles permettent-elles aux jeunes d'acquérir des connaissances sur les thématiques abordées ?



Oui, toujours	14	40 %
Oui, parfois	20	57,1 %
Non, jamais	1	2,9 %

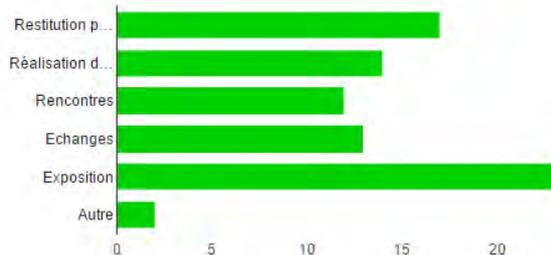
Nous pouvons noter que les actions culturelles des bibliothèques font le plus souvent l'objet d'une restitution comme des expositions, par exemple. Celles-ci confèrent une visibilité des réalisations dans le cadre de l'EAC, à tous les publics. La bibliothèque est en quelque sorte « une passerelle » entre l'école et les familles des enfants concernés.

De manière générale est-ce que vos projets EAC donnent lieu à une restitution ?



Oui, toujours	11	33,3 %
Oui, parfois	16	48,5 %
Non, jamais	6	18,2 %

Si oui, de quelle nature est la restitution ?



Restitution publique	17	58,6 %
Réalisation d'un livret	14	48,3 %
Rencontres	12	41,4 %
Echanges	13	44,8 %
Exposition	23	79,3 %
Autre	2	6,9 %

Nous constatons que les actions, une fois l'EAC nommée ainsi, donnent lieu à une restitution, qu'elle soit publique ou par la création d'un livret bilan.

Les bibliothèques font sans le savoir de l'EAC alors que cela fait partie de leur ADN de porter des projets qui réunissent les trois piliers de l'EAC. Malgré cela de nombreux freins ralentissent le déploiement de l'EAC en bibliothèque.

D. De l'action culturelle à l'EAC, quels freins pour les bibliothèques ?

Si les bibliothèques portent des actions culturelles tout au long de l'année, elles peuvent créer des actions ou être partenaires d'actions d'EAC. Cela demande une implication forte de la bibliothèque en termes de budget, d'investissement en temps et de personnel. Cela nécessite également un

équipement adéquat pour accueillir les jeunes, des partenariats solides, une gestion de projet avec des réunions, des bilans, des formations. Tous ces critères peuvent très vite s'avérer difficiles à réunir pour certaines bibliothèques qui ne disposent pas de moyens suffisants.

1. La problématique de l'équipement

Dans le fonctionnement de certaines bibliothèques interrogées, nous avons retrouvé les difficultés déjà évoquées dans l'étude nationale de 2015, le manque d'équipement, de place suffisante pour accueillir tous les publics ont souvent été cités par les bibliothèques. Cela concerne surtout les petites bibliothèques rurales avec un faible taux d'horaires d'ouverture et peu de personnel. Pour répondre à cette problématique, les bibliothèques réalisent des actions culturelles en dehors de leurs locaux démontrant également une volonté de toucher le plus grand nombre en se déplaçant.



Si oui, dans quelles structures ?

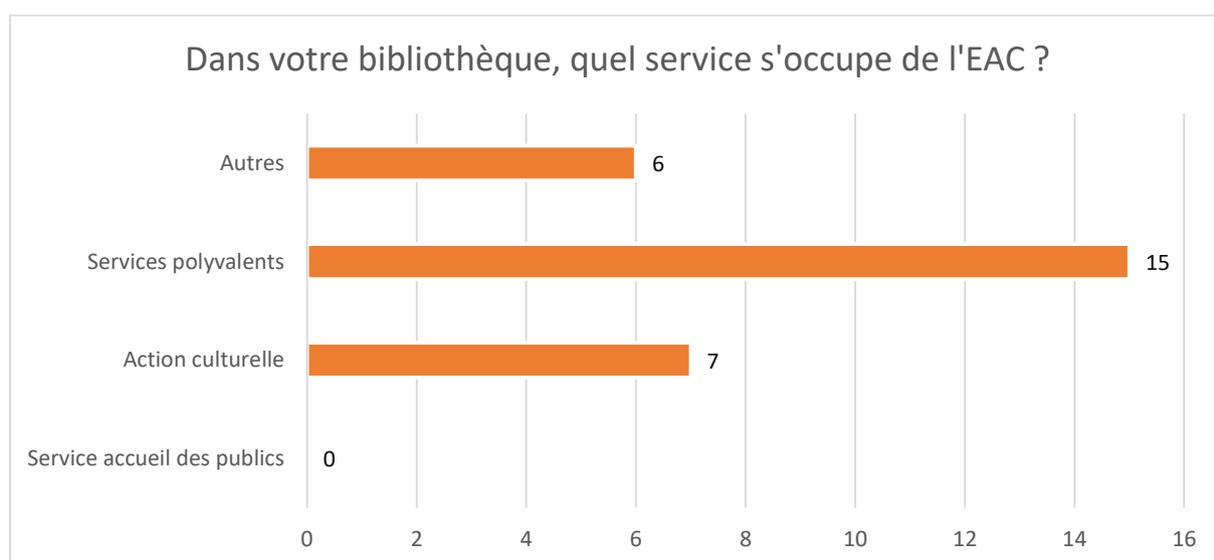


2. La manque de personnel

Le manque de personnels salariés pose également des problèmes dans la mise en place d'actions d'éducation artistique et culturelle. Même si les bénévoles sont une ressource essentielle pour de nombreuses bibliothèques en milieu rural de niveau 3 et 4, les actions cadrées d'EAC se limitent la plupart du temps aux bibliothèques de niveau 1 et 2 qui possèdent davantage de personnels qualifiés et de budget.

En outre, dans un territoire qui souffre d'illettrisme, de chômage, d'une moindre proportion de gens qualifiés, la réponse pour développer des actions structurantes, est justement la qualification des personnels.

Nous pouvons également constater que dans la plupart des cas, il n'y a pas forcément de service dédié à l'action culturelle mais plutôt un partage des missions par l'ensemble de l'équipe occasionnant certes une implication de toute l'équipe dans les projets mais également un surcroît de travail pour chacun.



De plus, avec la réforme des rythmes scolaires se posent de nouvelles difficultés comme l'organisation des actions en prenant en compte les différents horaires entre établissements publics et privés.

« (Nous sommes) au croisement des rythmes scolaires et de pleins de faisceaux qui ont bouleversé le paysage depuis peu de temps. Il y a un tas d'actions que l'on essaie de continuer en s'adaptant mais le champ est de plus en plus contraint, en plus (des) problèmes budgétaires et de ressources humaines. »

Un responsable de Bibliothèque de +10 000 habitants

La réforme des rythmes scolaires perturbe également les habitudes de fréquentation des publics des bibliothèques.

« (Il) est plus difficile de mobiliser les publics. Par exemple avec l'aménagement des temps scolaires, on a vraiment ressenti des impacts sur nos propositions hebdomadaires. Dans le cadre du Salon du livre (que la bibliothèque organise NDLR), il n'y a aucune école qui finit à la même heure. C'est plus compliqué pour l'organisation des bus et des visites. Le fait que les enfants aillent à l'école le mercredi matin, ils sont beaucoup moins disponibles le mercredi après-midi, à cause des activités extrascolaires. Les gens ne se reportent pas forcément sur le samedi. (...) Il y a une baisse de fréquentation et de participation à toutes ces actions ponctuelles. (...) Ces aménagements ont été un frein. »

Un responsable de Bibliothèque de +10 000 habitants

Il apparaît essentiel, dans un territoire marqué par des problématiques sociales, d'investir le champ de la lecture publique en partenariat avec les structures ressources des disciplines du secteur culturel.

3. La professionnalisation des méthodes de travail

a) La question de la formation

La question de la formation des personnels est centrale. Les actions d'EAC demandent à la fois du temps et des qualifications. Il est donc primordial de pouvoir s'appuyer sur un réseau de professionnels qualifiés.

Le recrutement des personnes qualifiées de catégories A et B représente une difficulté majeure pour les collectivités. Faute de budget suffisant, les collectivités embauchent du personnel de catégorie C, qui n'a pas nécessairement les qualifications pour déployer ces actions ou sollicitent des bénévoles qui ne sont pas forcément au fait des pratiques en bibliothéconomie et en médiation culturelle, faute de formation continue dans ces thématiques. Un personnel qualifié représente un coût important pour une collectivité et de fait, l'embauche d'un personnel de catégorie A ou B se retrouve freiné faute de budget nécessaire.

« A l'origine, on n'avait pas une majorité de personnel véritablement formé, (...) et on avait aussi des personnels qui étaient quelquefois réticents car (il s'agissait de) missions nouvelles pour eux, (comme) la médiation culturelle, il y avait des peurs (et) des blocages. »

Un responsable de Bibliothèque de +10 000 habitants

Dans certaines bibliothèques, le manque de formation peut sérieusement entraver la mise en place d'actions d'éducation artistique et culturelle.

Face à ce problème, les bibliothèques départementales de prêt proposent des formations mais certaines d'entre elles déplorent que le temps initialement dévolu à la formation soit à présent occupé par les actions périscolaires du type TAP ou NAP. Certaines bibliothèques doivent dès lors renoncer à leurs temps de formation si important pour l'acquisition de compétences initiales ou complémentaires.

Du côté de l'Education nationale, il existe également des Plans Académiques de Formation (PAF)²⁶ ou des Formations d'Initiative Locale (FIL)²⁷ à destination des enseignants. En moyenne, chaque année, le plan de formation « *Arts et culture* » de la Délégation Académique Arts et Culture (DAAC) compte trois à quatre journées de formations prévues sur la thématique « livre et lecture ». Certaines journées de formation sont ouvertes à un public mixte, c'est-à-dire permettant l'accueil de stagiaires extérieurs à l'Education nationale. Cependant, ce type de stage est encore très occasionnel et nécessiterait d'être davantage proposé. De même, les journées de formation proposées pour les bibliothèques pourraient être ouvertes aux enseignants.

b) Les relations partenariales

Les bibliothèques interrogées se rejoignent sur l'importance des partenariats pour nouer des relations avec des publics, croiser les publics, déployer sur le long terme des actions, etc... Cependant l'état des lieux révèle qu'elles éprouvent des difficultés à mutualiser et nouer des partenariats sur le long terme.

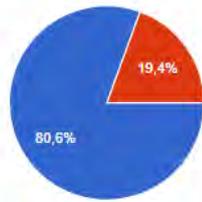
« Le fait de travailler à plusieurs et de se rejoindre sur des problématiques, ça fait avancer les choses. On ne peut pas avancer tout seul. (...). Il faut mutualiser les compétences. »

Un responsable de Bibliothèque de +10 000 habitants

²⁶ PAF/ plan académique de formation (PAF). Ce plan académique dispose d'un volet art et culture. Ces formations sont conçues au regard des 3 piliers de l'EAC : le partenariat avec une structure culturelle pour accueillir et co-construire la formation, la mise en pratique des enseignants et l'acquisition de connaissances didactiques et pédagogiques, en lien avec la mise en œuvre du PEAC. Dans ce volet art et culture, en moyenne, chaque année, trois ou quatre journées sont organisées sur la thématique « livre et lecture ». De plus, l'ensemble des formations proposées ne sont pas centrées sur un seul champ disciplinaire mais croisant les regards et les disciplines.

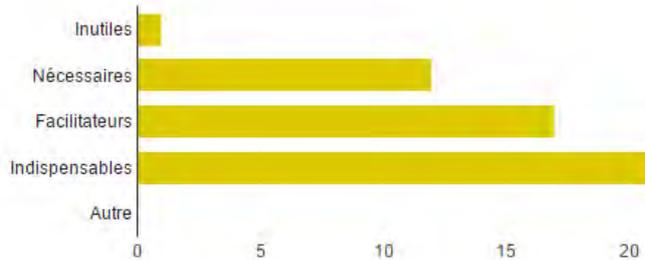
²⁷ Ce plan art et culture est complété par des Formations d'initiative locale (FIL). Ces FIL sont mises en place à la demande d'un établissement, d'une équipe pédagogique, qui souhaite un accompagnement soutenu dans un domaine précis. Dans la mesure du possible, ces FIL sont organisées en partenariat avec un partenaire local, proche de l'établissement scolaire.

En 2015, avez-vous mené des partenariats dans le cadre d'action culturelle ?



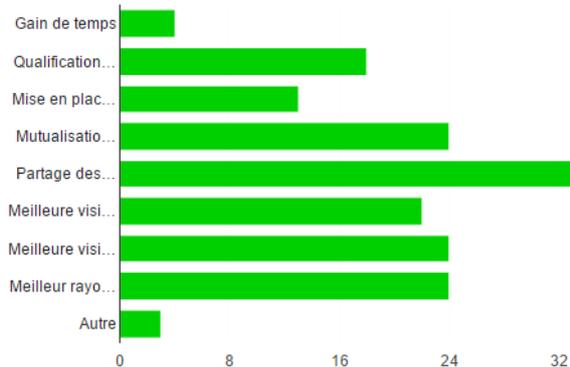
Oui	29	80,6 %
Non	7	19,4 %

Selon vous, les partenariats sont-ils :



Inutiles	1	3 %
Nécessaires	12	36,4 %
Facilitateurs	17	51,5 %
Indispensables	21	63,6 %
Autre	0	0 %

Selon vous, quels sont les avantages des partenariats ?



Gain de temps	4	11,8 %
Qualification des propositions	18	52,9 %
Mise en place de subventions	13	38,2 %
Mutualisations des moyens	24	70,6 %
Partage des savoirs et des compétences	33	97,1 %
Meilleure visibilité des actions entre services	22	64,7 %
Meilleure visibilité des actions pour le public	24	70,6 %
Meilleur rayonnement de la structure	24	70,6 %
Autre	3	8,8 %

« On a toujours besoin les uns des autres et c'est comme cela que l'on réussit nos actions car on s'appuie les uns sur les autres et que l'on est conscient que l'on s'enrichit les uns et les autres. Chacun amène ce qu'il sait et connaît du terrain et c'est très important. »

Un responsable de Bibliothèque de + 10 000 habitants.

Voici à présent, le tableau récapitulatif des différents partenaires avec lesquels les bibliothèques interrogées ont pu tisser des liens collaboratifs.

En 2015, avez-vous mené des partenariats avec les personnes ou équipements suivants	Partenariat en cours	Partenariat en projet	Total
Structures de la petite enfance	20	2	22
Auteurs, illustrateurs, conteurs	19	5	24
Centres de loisirs	18	3	21
Structures d'accueil pour les personnes handicapées	17	4	21
Musiciens	16	2	18
Ecoles de musique	15	3	18
Centres sociaux et socioculturels	14	2	16
Salons, manifestations littéraires	13	0	13
Librairies	13	5	18
Associations culturelles	12	0	12
Total	157	26	183

« En 4 ans, cela a été 50 % de mon travail de faire de la construction de projets culturels qui consistait à mettre en relation des services qui n'avaient pas une histoire ou de relations très probantes jusqu'à présent. Et cela a amené quelque chose au niveau des échanges de publics, de la visibilité de notre action (...). »

Un responsable de Bibliothèque de +10 000 habitants

Le principal partenariat est mené avec les structures de la petite enfance par l'intermédiaire notamment des actions culturelles mises en place par les bibliothèques départementales de prêt et des dispositifs tels que « Première pages » actuellement en cours dans la Somme.²⁸

En cumulant les partenariats en cours et en projet, les auteurs, illustrateurs et conteurs arrivent en première position soulignant l'expérience des bibliothèques dans les résidences de ce type d'acteurs culturels. En revanche, nous constatons que les associations culturelles sont minoritaires dans ces

²⁸ <https://www.premierespages.fr/territoire/68#menu>

réponses. Cela s'explique par un manque de visibilité des bibliothèques concernant cette typologie d'acteurs ou une méconnaissance du potentiel des bibliothèques de la part de ces associations.

Autre point important, dans la majorité des cas évoqués, les partenariats avec les différents acteurs de l'EAC sont peu formalisés, peut-être faute de temps ou par crainte que les « lourdeurs administratives » viennent entraver la spontanéité de certaines relations.

« A un moment, il va falloir que nous formalisons un peu, c'est notre gros défaut (...) de ne pas faire d'écrits, de conventions (...) il est difficile de valoriser nos actions si nous n'avons aucune trace. »

Un responsable de Bibliothèque de +10 000 habitants

« C'est une tendance générale ici, tout le monde fait (son action) dans son coin, on n'a pas de visibilité sur les actions et on se rend compte que des fois, on se marche sur les pieds. »

Un responsable de Bibliothèque de +10 000 habitants

« C'est une façon de travailler, chacun regarde son service, sans voir les passerelles qui pourraient exister avec les autres. »

Un responsable de Bibliothèque de +10 000 habitants

« Si je devais vraiment remplir systématiquement ce type d'outils (kit partenariat, évaluation...), je n'aurais probablement pas le temps et je diminuerai le temps d'action que je mets en place. »

Un responsable de Bibliothèque de - 10 000 habitants

Avec les établissements scolaires, même si des conventions se mettent en place, certaines bibliothèques ont des difficultés à établir des relations de ce type. Peut-être est-ce dû à un manque de définition des rôles de chacun.

Vos partenariats avec les établissements de l'Education nationale sont-ils formalisés ?



« Pour moi, parler de partenariat avec l'Education nationale, c'est prématuré. Il faudrait déjà commencer par savoir qui fait quoi et jusqu'où les uns et les autres vont. Sachant (...) que l'on n'est pas sur les mêmes champs d'ouverture, on n'est pas sur les mêmes positionnements. Nous sommes ouverts tout le temps, il n'y a pas de vacances. Quand on ne travaille pas en lien avec l'Education nationale, on travaille avec les centres de loisirs, les centres aérés, les centres socioculturels. »

Un responsable de Bibliothèque de +10 000 habitants

Autre point notable, les partenariats qui ont été mis en place ne sont pas forcément suivis avec un comité. Les réunions de concertations, clés du travail en partenariat, manquent souvent à la construction des projets, faute de temps.

Avez-vous un comité de suivi dans le cadre de ces partenariats ?



c) La gestion de projet, un outil pour l'avenir

L'EAC demande une organisation du type *gestion de projet* avec des réunions de concertations, la mise en place de bilan, des évaluations... Tout ceci n'est pas forcément dans le cœur de métier des bibliothécaires.

La gestion de projet permet de faciliter la mise en place d'actions mais aussi leur pérennisation dans le temps. La principale étape de la gestion de projet c'est la définition du projet lors des réunions afin de présenter aux partenaires les objectifs, les missions de chacun et les contraintes liées à chacun des intervenants du projet. Or, nous avons identifié un déficit dans la méthodologie de gestion de projet.

« Cela manque de cadre et d'un besoin de définition des tâches et des rôles de chacun. Jusqu'où va l'Education nationale et à partir (de quel moment) devons-nous prendre le relais. Car ce n'est pas défini. (...) C'est une problématique que l'on rencontre. »

Un responsable de Bibliothèque de +10 000 habitants

« Les structures extérieures ne savent pas comment cela se passe en interne dans les établissements scolaires et les professeurs ne sont pas assez au courant de ce que pourraient proposer les structures et comment elles pourraient modeler leurs propositions. »

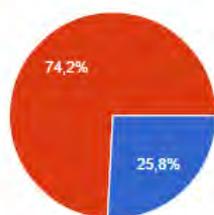
Un représentant de l'Education nationale

« Les contraintes auxquelles sont tenues les professeurs : le nombre d'élèves par classe, le temps, peu de budget, le programme (scolaire), le bac, les sorties, les devoirs sur table, etc. ne correspondent pas à celles des partenaires. »

Un représentant de l'Education nationale

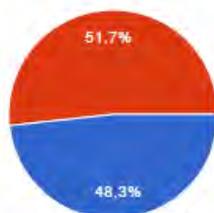
Grâce à ces entretiens et des questionnaires, nous avons constaté que dans la majorité des cas, bien que l'action culturelle soit réussie, les phases de diagnostic, de bilan ou d'évaluation ne sont pas systématiquement réalisées et communiquées aux décideurs et partenaires financiers comme les élus et les institutionnels.

Un diagnostic a-t-il été fait avant ces partenariats ?



Oui	8	25,8 %
Non	23	74,2 %

Une évaluation a-t-elle été réalisée à la fin de ce partenariat ?



Oui	14	48,3 %
Non	15	51,7 %

Nous pouvons observer que peu de personnes interrogées mettent en place un diagnostic préalable. De plus, seuls 51,7% des répondants ont réalisé une évaluation de leurs actions alors même qu'il est indispensable de mesurer l'impact des projets.

Nous avons pu également constater que le manque de coordinateurs de projets dans les bibliothèques entraîne des difficultés dans la mise en réseau des actions sur les territoires.

Malgré les freins cités dans cette partie, nous avons pu identifier chez les bibliothèques de nombreux atouts qui font d'elles un maillon presque incontournable de l'EAC tant leur champ d'action est pluridisciplinaire et transversal. Ouvertes à tous les publics, elles intéressent de nombreux acteurs pour relayer leurs actions et leur donner une autre portée.

E. La bibliothèque : un atout dans la mise en place d'actions EAC dans les territoires

Au fil des entretiens, les nombreux atouts des bibliothèques dans la mise en place de l'EAC sont apparus. Ainsi, il serait bon de rappeler que la bibliothèque propose des ressources documentaires et dispose d'un lien fort avec la création littéraire. C'est un lieu d'accès à la culture pour tous les publics, où la lecture est synonyme de loisir et de plaisir. Selon une étude du Centre National du Livre de 2016 sur les jeunes et la lecture « 78 % des jeunes lisent des livres par goût personnel. »²⁹ Les bibliothèques peuvent accueillir, selon les capacités de leurs structures, des expositions ouvertes à tous. La bibliothèque, équipement souvent gratuit, est donc une véritable « porte d'entrée » vers les autres domaines artistiques.

« La médiathèque est une maison commune. (...) Il y a absolument tout au niveau visuel, musical, lecture (...) (c'est) le lieu central des affaires culturelles. »

Un élu

« La bibliothèque est un lieu ouvert sur la ville. »

Un responsable de Bibliothèque de + 10 000 habitants

1. La bibliothèque au cœur des territoires

Dans la plupart des cas, la bibliothèque est entourée de nombreux partenaires potentiels et ce lien privilégié lui permet de jouer le rôle de médiateur entre différents acteurs sur un même territoire. En effet, la plupart du temps, les bibliothèques sont liées avec d'autres structures culturelles comme les écoles de musique, les cinémas, les librairies, les compagnies de théâtre et les musées. De la même manière, les principaux établissements sociaux comme les structures de la petite enfance, de protections maternelles et infantiles (PMI), les centres socioculturels sont généralement à proximité des bibliothèques.

La bibliothèque en tant que service public est un lieu ouvert à tous. C'est également un lieu permettant d'établir des liens entre diverses problématiques sociales (santé, chômage, etc.).

« Le service public (dont les bibliothèques font partie) est là pour soutenir le développement des habitants (psychologique, physique, intellectuel et culturel), pour faire en sorte que les gens vivent bien ensemble, avec des points communs

²⁹ Les jeunes et la lecture, Synthèse, CNL, Ipsos Connect, Juin 2016

mais aussi avec l'affirmation de leur différence. La culture donne les clés pour comprendre ces différences et les accepter. »

Un élu

Dans certaines collectivités situées en milieu rural, la bibliothèque est le seul lieu culturel, ce qui peut renforcer ses liens avec les établissements scolaires à proximité et en faire un lieu culturel de référence. Les questionnaires et les entretiens ont révélé des liens privilégiés avec les écoles maternelles, primaires et les collèges.

Autres opportunités pour les bibliothèques, les nouvelles recommandations du Rectorat de l'académie d'Amiens incitant les enseignants à travailler avec des acteurs culturels locaux, de proximité afin de favoriser et d'ancrer les pratiques culturelles des jeunes. L'éducation artistique et culturelle est donc une opportunité pour tisser des liens avec les enseignants du territoire, cadrer les actions culturelles, construire des réseaux informels, fédérer différents acteurs autour d'un même projet, faciliter la communication entre les protagonistes et permettre la « co-construction » des projets.

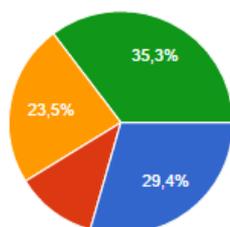
« Pour moi l'EAC, c'est (...) un ensemble de connaissances, de fréquentations, de sensibilités qui permettent de participer à la culture commune et à s'intégrer dans la société au sens le plus large mais c'est avant toute chose, au vu du territoire sur lequel j'exerce, un moyen, un outil d'ouverture d'esprit qui permet de travailler sur la mobilité tant géographique que mentale, les représentations et la richesse intérieure. »

Un représentant de l'Education nationale

2. La bibliothèque, un acteur des territoires

De plus, la bibliothèque est un acteur idéal dans la mise en place du parcours d'EAC grâce à son expérience professionnelle en matière d'EAC, d'action culturelle, de sa participation à de nombreuses manifestations culturelles à différentes échelles territoriales, de sa pratique des résidences d'auteurs, d'illustrateurs et de l'accueil des publics.

De manière générale, est-ce que votre bibliothèque organise des actions culturelles ?



Oui, plusieurs fois par semaine	10	27.8 %
Oui, une fois par semaine	4	11.1 %
Oui, une fois par mois	8	22.2 %
Oui, plusieurs fois par mois	12	33.3 %
Non, jamais	0	0 %

Sur 34 bibliothèques ayant répondu à la question ci-dessus, nous constatons que toutes organisent selon différentes temporalités. Mais toutes organisent une action culturelle une fois par mois. Ce constat témoigne du dynamisme et de la volonté des bibliothécaires interrogés de mettre en place des actions afin d’animer leurs structures et leur territoire.

3. Une programmation diversifiée en lien avec de nombreuses disciplines culturelles

Suite aux questionnaires, nous pouvons constater que l’étendue du champ d’action culturelle des bibliothèques ne se limite pas à la seule pratique du livre et de la lecture. Le cinéma, la musique, le patrimoine, la science sont également présents témoignant ainsi de la pluralité des compétences des bibliothèques inhérentes à leurs fonds de collection encyclopédique. Elles peuvent également s’appuyer sur des structures ressources dans chacun des domaines (ACAP Pôle image, Ombelliscience, Le Patch – Pôle régional des musiques actuelles, On a marché sur la Bulle – Centre de ressource bandes-dessinées, etc...). Ce graphique souligne également la démarche plus large dans laquelle s’inscrivent les bibliothèques, démarche volontairement partenariale et collaborative.

Votre bibliothèque a-t-elle déjà participé à ces manifestations culturelles ?



Ceci témoigne de l’importance qui est donnée à l’inscription dans une action culturelle plus large et la volonté d’exploiter ainsi les propositions faites par des institutions ou des acteurs culturels.

4. La bibliothèque, un lieu pour tous les publics

Contrairement aux idées reçues, les bibliothèques, malgré une forte proportion d'actions en direction des scolaires, marquent clairement leur volonté de toucher tous les publics.



Parmi les questions soumises en ligne, nous avons interrogé les bibliothèques pour connaître les publics touchés par leurs actions culturelles et notamment la catégorie des jeunes de 0 à 18 ans, public principal des actions EAC. La quasi-totalité des 36 bibliothèques ont répondu de manière affirmative à cette question.



Afin de préciser les réponses, nous avons souhaité déterminer les classes d'âges, les typologies d'actions et le temps dévolu à ces activités.

Avez-vous mis en place des actions culturelles pour les jeunes ?	0 – 3 ans	4 – 11 ans	12 – 15 ans	16 -18 ans
Oui	28	34	27	14
Non	7	1	8	21

Quelles actions avez-vous mis en place pour les jeunes ?	0 – 3 ans	4 – 11 ans	12 – 15 ans	16 -18 ans	Total
Accueil de groupes	14	27	16	7	64
Lecture à voix haute	25	28	8	6	67
Spectacle vivant	18	21	13	3	55
Expositions	6	24	18	7	55
Rencontres d’auteur, illustrateurs, artistes	11	18	14	8	51
Ateliers d’écriture	x	19	12	4	35
Prix jeunesse	x	x	12	2	14
Total	74	137	93	37	341

Dans le tableau ci-dessus concernant l’activité culturelle des bibliothèques pour le public jeunesse, nous pouvons remarquer le nombre important d’actions pour les 4-11 ans témoignant d’un véritable savoir-faire des bibliothèques dans ce domaine et du lien privilégié entretenu avec les écoles maternelles et primaires.

Selon les tranches d’âges, les actions culturelles se passent sur quels temps	4 – 11 ans	12 – 15 ans	16 -18 ans
Temps scolaire	26	15	10
Temps périscolaire	16	7	1
Hors temps scolaire	28	25	10

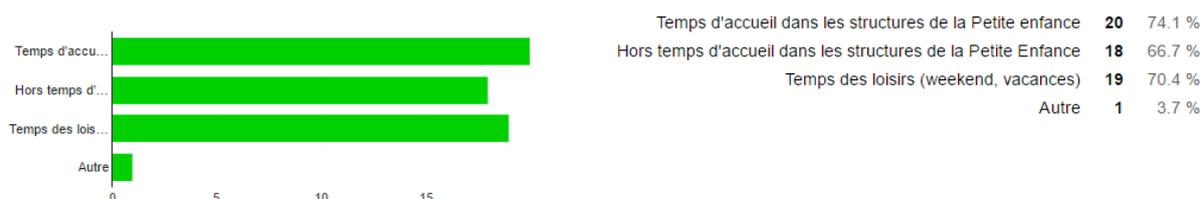
Même si le temps scolaire est favorisé pour les 4-11 ans notamment, le cadre du hors temps scolaire n’est pas en reste, particulièrement pour les collégiens de 12 à 15 ans témoignant de la volonté des bibliothèques d’aller chercher ce public même en dehors de l’enceinte des établissements scolaires.

Il est apparu que c'est auprès des 4-11 ans que se déploient le plus d'actions, avec des lectures à voix haute suivies par les accueils de groupe, les expositions, les spectacles, les rencontres d'auteurs, artistes, illustrateurs et les ateliers d'écriture principalement durant la période « hors temps scolaire ». Ces résultats viennent corroborer ceux de l'étude du Centre National du Livre : « en primaire, 90 % des 7-11 ans lisent des livres dans le cadre de leurs loisirs et seulement 74 % des 11-15 ans le font encore au collège (...) Le nombre de livres lus dans le cadre des loisirs chute fortement à l'entrée au collège et poursuit sa baisse après »³⁰.

Nous pouvons également constater que les jeunes de 16-18 ans représentent un public difficile à capter et généralement les actions culturelles sont souvent les mêmes que celles destinées au tout public. Selon l'étude du Centre National du Livre, c'est au lycée que le « décrochage est le plus important dans la fréquentation des bibliothèques (...) »³¹.

Pour le cas particulier des 0-3 ans, ce sont les activités de lecture à voix haute, les spectacles et les accueils de groupes avec les structures de la petite enfance pendant le temps des loisirs qui ressortent. Il faut souligner que depuis quelques années, le développement des actions pour ce public a été amplifié grâce aux partenaires de la petite enfance (Relais Assistantes Maternelles (RAM), les PMI etc.) avec des acteurs qui s'emparent des dispositifs culturels mis en place notamment avec les bibliothèques départementales de prêts à l'image des dispositifs dans la Somme ³², dans l'Oise ³³ et l'Aisne.³⁴

Pour les 0-3 ans, les actions culturelles sont placées sur quels temps ?



³⁰ Les jeunes et la lecture, Synthèse, CNL, Ipsos Connect, Juin 2016

³¹ Les jeunes et la lecture, Synthèse, CNL, Ipsos Connect, Juin 2016

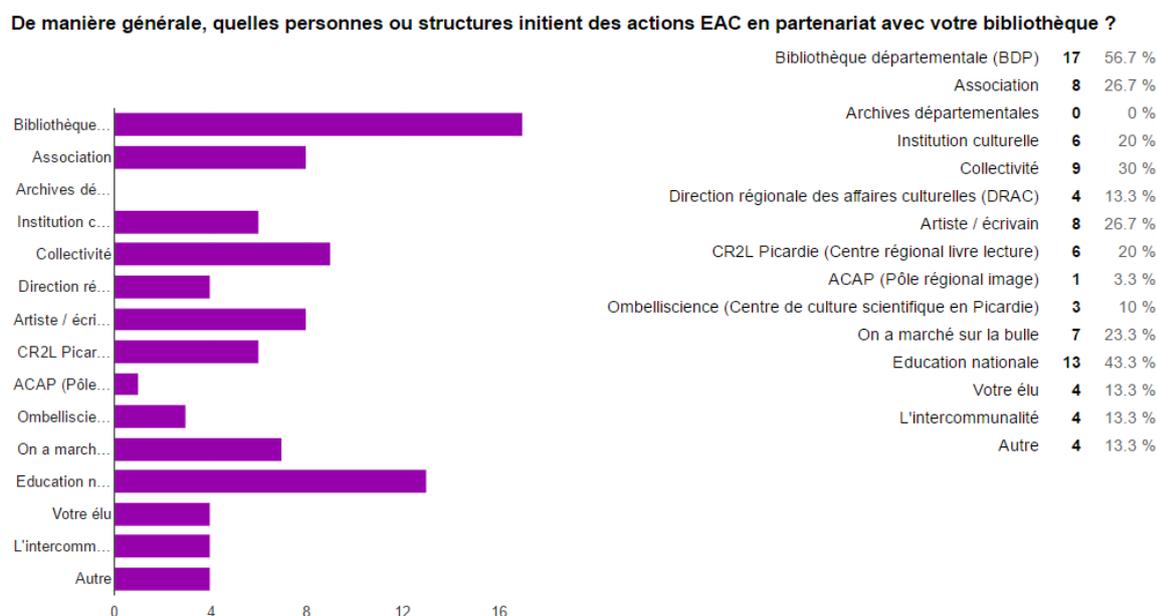
³² <http://www.bibliotheque.somme.fr/l-action-culturelle/petite-enfance.html>

³³ https://mdo.cg60.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=552

³⁴ http://bdp.cg02.fr/OpacWebAloes/File/2016_interieur_catalogue.pdf

5. La bibliothèque, un espace de collaboration

Dans le questionnaire, les bibliothèques ont confirmé leur propension à la collaboration et aux partenariats formels ou informels avec les principaux partenaires et initiateurs de l'EAC comme les bibliothèques départementales de prêt, les représentants de l'Education nationale et les collectivités.



Dans le graphique ci-dessus, nous remarquons la diversité des partenaires témoignant de la capacité d'adaptation des bibliothèques envers les acteurs locaux sur des champs différents (culturel, associatif, collectivité etc...) et leur volonté de mettre en valeur les richesses de leur territoire. La bibliothèque porte donc une double dimension à la fois multidisciplinaire et multi-partenaire.

F. L'EAC : un levier pour le développement du livre et de la lecture

Précédemment, nous avons pu constater les nombreux atouts des bibliothèques dans le domaine de l'EAC. Au cœur des territoires, la bibliothèque est un acteur essentiel proposant une programmation diversifiée dans plusieurs domaines, en collaboration avec de nombreux autres acteurs. Enfin, son expérience des publics et plus particulièrement de la jeunesse pour laquelle est déployé un grand nombre d'actions culturelles, souligne sa pertinence dans le cadre de l'EAC qui pourrait apparaître comme un levier de développement du livre et de la lecture pour les bibliothèques départementales de prêt et les autres types de bibliothèques. Nous verrons également comment les dispositifs

d'éducation artistique et culturelle à différentes échelles territoriales peuvent aussi favoriser ces pratiques culturelles.

1. Les bibliothèques départementales de prêt : un soutien pour les bibliothèques

Un autre atout dans la mise en place de l'EAC avec les bibliothèques, est l'accompagnement proposé par les bibliothèques départementales de prêt (BDP). Dans les trois départements concernés, les BDP sont un maillon essentiel. Véritables « boîtes à outils », elles fournissent le matériel, les animations et les formations nécessaires à la mise en place d'actions d'EAC mais aussi d'autres actions culturelles, à destination des bibliothèques de leur réseau et de leurs publics.

« L'éducation artistique et culturelle, je me suis rendue compte que nous en faisons naturellement car dans les missions d'une bibliothèque départementale nous incluons tous les publics. De par l'histoire des bibliothèques départementales, l'école tient une place toute particulière dans les projets que nous pouvons mener notamment en matière d'actions culturelles (...). »

Une responsable de Bibliothèque départementale

Les bibliothèques départementales de prêt sont un élément majeur dans la mise en place d'actions EAC dans les bibliothèques de moins de 10 000 habitants et leur contribution a un impact sur les populations concernées.

« (...) Ce qui m'a le plus touché dans le BD Bus, c'est de voir des personnes qui avaient assisté à des rencontres d'auteurs, il y a 10 ans et revenir. (...) Il y a quand même une fidélisation des publics. »

Une responsable de Bibliothèque départementale

« Ce genre de rencontre, ça marque les esprits des jeunes. »

Une responsable de Bibliothèque départementale

Nous pouvons donc constater que les bibliothèques départementales de prêt favorisent par leurs actions, le développement des actions d'éducation artistique et culturelle dans les bibliothèques de leurs réseaux. Mais en retour, est-ce que l'EAC peut contribuer à la formalisation et la qualification de leurs réseaux ?

2. Les avantages de l'EAC pour les bibliothèques départementales de prêt

Les actions culturelles, dont l'EAC, mises en place sont pratiquées par les bibliothèques départementales de prêt et leur permettent :

- de structurer les actions des bibliothèques de leur réseau ;

« On fait de l'EAC, c'est clair. On accompagne les bibliothèques (...). On mène (les projets) avec elles et non pour elles (dans le cadre) d'une thématique commune et d'une cohérence départementale. »

Une responsable de Bibliothèque départementale

- de favoriser les partenariats entre les bibliothèques de leur réseau, les enseignants et les acteurs culturels locaux ;

« Ce type de projets permet d'avoir une vraie collaboration avec les enseignants. On arrive avec un projet construit qui s'inscrit dans des programmes scolaires et ensuite on définit avec les enseignants (la manière dont) on va travailler avec eux, au cours de l'année. »

Une responsable de Bibliothèque départementale

« Les enseignants travaillent vraiment sur les projets, ils les perçoivent comme une opportunité car ils doivent mener ce type de projets dans leur programme et là ils ont un artiste qui vient (...) après il faut savoir aussi le présenter de cette manière-là. »

Une responsable de Bibliothèque départementale

« Cela permet aussi à certaines bibliothèques de créer du lien avec les scolaires ce qui n'était pas toujours le cas pour certaines avant que l'on ait conduit des projets. Certaines n'arrivaient pas à trouver une porte d'entrée et là (ce type d'action) a vraiment permis de créer du lien. »

Une responsable de Bibliothèque départementale

« Le Festival Petite enfance m'a permis d'avoir un élément déclencheur pour solliciter le RAM (Relais d'Assistantes maternelles) et les accueillir à la médiathèque. »

Un coordinateur de réseau en intercommunalité

- de professionnaliser les bibliothèques de leur réseau grâce à l'accompagnement en gestion de projet.

« On est vraiment dans la gestion de projet. Cette après-midi, je vais commencer à rencontrer les bibliothèques, une par une, pour leur présenter le projet et le

contenu puis il y aura une réunion une fois par mois pour faire des points d'étapes, pour savoir où elles en sont, quelles sont leurs difficultés, les objectifs. »

Une responsable de Bibliothèque départementale

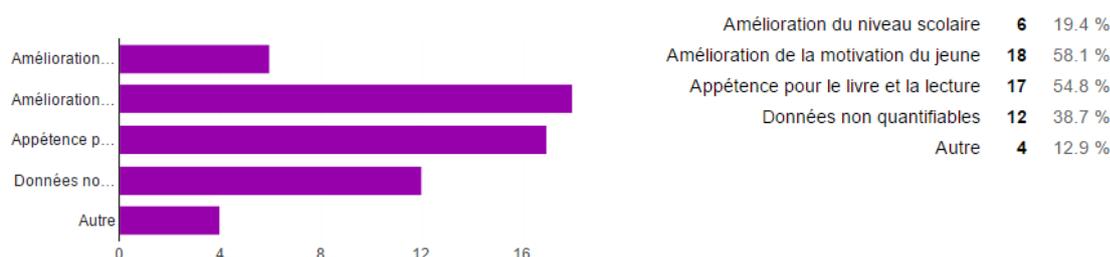
« (Ce type d'action) permet aux bibliothèques de construire des projets avec les équipes enseignantes puisque nous travaillons dans le cadre de gestion de projets, ce n'est pas juste une rencontre (...) avec rien autour, mais un projet. »

Une responsable de Bibliothèque départementale

3. Les impacts de l'EAC sur le développement de la lecture

Interrogées sur les impacts des actions d'éducation artistique et culturelle, les bibliothèques soulignent l'amélioration de la motivation des jeunes et leur appétence pour la lecture à la suite de telles actions. Malheureusement, cela demeure pour la plupart des données empiriques, plus de l'ordre du ressenti difficilement quantifiable ou non évalué, alors que les élus et les institutions sont en demande de données précises et d'outils d'analyses pour évaluer et soutenir les actions menées.

Pouvez-vous qualifier les impacts de ces actions EAC sur les jeunes ?



« Il peut même y avoir des déclics, (...) comme avec cette jeune qui était rebelle et ne voulait rien faire. A la fin, c'est elle qui s'est levée et à dit « je n'ai qu'un mot à dire : merci » ça met des frissons. »

Un responsable de Bibliothèque de + 10 000 habitants.

« Cela modifie le rapport à l'enseignant, aux adultes, aux autres car on est souvent dans des pratiques collectives et il y a aussi de la place pour des interprétations personnelles et cela valorise l'individu tout en valorisant le collectif. »

Un représentant de l'Education nationale

« Souvent des enseignants nous disent : « Cette élève s'est révélée. C'est parfois eux qui l'ont vu différemment. Quand on sort de pratique scolaire, il y a des gamins qui se révèlent très talentueux. »

Un représentant de l'Education nationale

« L'EAC permet de vivre des situations exceptionnelles dans un cadre extraordinaire et ça fait tout bouger dans la perception des uns et des autres, dans l'engagement de chacun (...) on sort des pratiques habituelles. Et cela provoque beaucoup de plaisirs. »

Un représentant de l'Education nationale

« Dans les pratiques de l'EAC, il n'y a jamais de « on sait ou on ne sait pas » contrairement aux pratiques scolaires (...) Il y a la place pour la subjectivité et la symbolique qui permettent une interprétation personnelle et un investissement du spectateur. »

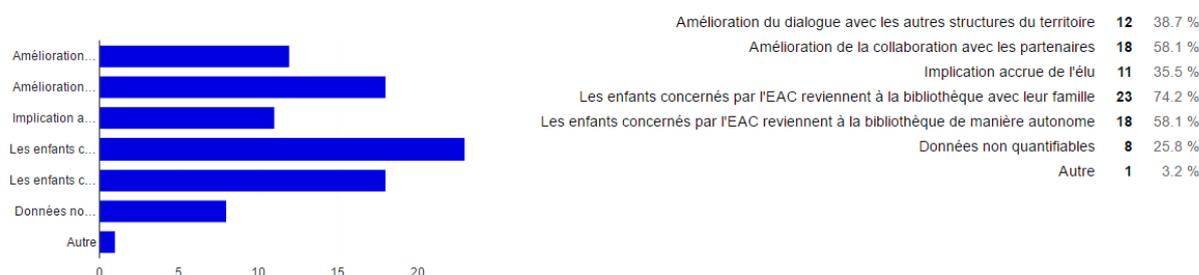
Un représentant de l'Education nationale

Il faut également souligner que les actions d'éducation artistique et culturelle ont des répercussions positives sur les bibliothèques comme la venue des enfants de manière autonome ou avec leur famille et l'amélioration de la collaboration avec les partenaires.

« On a eu des enfants en difficultés scolaires qui ont découvert le Kamishibai (...), ils montrent leurs réalisations à leurs parents et du coup comme ces derniers ont vu que l'enfant s'intéressait aux livres, ils l'ont inscrit à la médiathèque »

Un coordinateur de réseau en intercommunalité

Quels sont les effets des actions EAC dans votre établissement ?



L'évaluation de l'impact de l'EAC montre de vrais bénéfices dans le développement de la lecture, cependant il est primordial que les bibliothèques mesurent les effets de leurs actions afin de les faire évoluer en fonction des besoins.

4. Les dispositifs culturels : des opportunités insoupçonnées pour les bibliothèques en matière d'EAC

Au fil des entretiens, nous avons recensé de nombreux dispositifs culturels mis en place dans les territoires de l'ex région picarde. Certains seront présentés dans cet état des lieux, afin que les bibliothèques puissent appréhender l'importance de ces dispositifs culturels dans le développement

de leur image et de celle de la lecture publique dans le cadre d'actions d'éducation artistique et culturelle.

a) *Le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA)*

De nombreux dispositifs culturels sont opérants sur les territoires, à différentes échelles. Au niveau des communes, il existe le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) qui est un programme proposé aux collectivités par l'Etat via la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et avec le Rectorat à destination des élèves du premier degré (maternelle et primaire). Ce contrat a une durée de trois ans, renouvelable une fois. L'objectif est de solliciter, autour d'un programme d'actions culturelles à destination des jeunes, différentes structures éducatives ainsi que les acteurs culturels et sociaux d'un territoire. Le CLEA s'organise autour d'un appel à projet à destination des artistes pour réaliser une résidence d'éducation artistique.

« Ce que l'on recherche avec ces dispositifs, c'est un ancrage local. C'est pour cela que l'on travaille avec les structures du territoire concerné. (...) Ce qui est intéressant c'est que le public ciblé, en l'occurrence les scolaires, apprennent par le biais de l'école à découvrir les ressources culturelles de son territoire. L'intérêt est là. L'enjeu de ces politiques culturelles contractualisées est de créer du lien entre scolaire et hors temps scolaire (...) et de susciter des habitudes de (pratiques) culturelles. »

Un représentant de l'Education nationale

Ce type de dispositif est une opportunité pour les bibliothèques dans la mesure où elles pratiquent déjà des résidences d'auteurs et d'illustrateurs et d'autant que cela permet d'encadrer et de structurer une action.

« Dans le cadre d'un CLEA, on demande aux bibliothèques plus que le simple accueil de groupe, il y a un travail de médiation, d'accompagnement si des auteurs viennent, un travail sur l'écriture. »

Un membre d'une Institution publique

« L'objectif, c'est d'aller au-delà de l'école car on sait que les pratiques culturelles, lorsqu'elles ne sont conduites que dans le cadre scolaire, on n'a pas de certitude (...) que cela va influencer sur les comportements adultes. Si c'est trop assimilé au travail scolaire, une fois que l'on sort de l'école on oublie (...). C'est tout l'enjeu de ces CLEA, d'arriver à créer des passerelles entre temps scolaires et hors scolaires. »

Un représentant de l'Education nationale

Parallèlement au CLEA, depuis plusieurs années, les départements de l'Oise, de l'Aisne et de la Somme ont décliné des dispositifs culturels plaçant la question de l'éducation artistique et culturelle au cœur de leurs priorités. En lien avec la compétence collège des départements, ces dispositifs œuvrent pour la sensibilisation des collégiens à la culture par le biais de projets artistiques et culturels organisés par des enseignants. Il s'agit à chaque fois, d'un dispositif financé et construit en partenariat avec le département, la DRAC Hauts-de-France et le Rectorat. Il est à noter que les budgets liés aux transports sont pris en compte dans les enveloppes consacrées aux projets permettant d'atténuer un des principaux freins à l'accessibilité des lieux culturels disséminés dans les territoires ruraux.

b) *Le Contrat Départemental de Développement Culturel de l'Oise (CDDC)*

Dans l'Oise, le Contrat Départemental de Développement Culturel (CDDC) propose de la même manière un appel à projet pour des actions réunissant les trois piliers de l'EAC.³⁵ Le CDDC existe depuis 2006 et il interroge « *le rôle du collège en tant que lieu culturel, surtout en milieu rural* ». ³⁶ Il fédère plus d'une centaine de partenaires sur le département. Ce sont plusieurs milliers d'élèves concernés, accédant à des spectacles et aux structures culturelles. Le choix du partenaire culturel doit répondre à deux critères : être un acteur culturel professionnel exerçant le métier pour lequel il est sollicité et être issu de l'Oise ou d'un territoire limitrophe (Ile de France, Somme, Aisne, Seine-Maritime...). Chaque parcours comprend trois dimensions : l'expérimentation avec 10 heures de pratiques artistiques minimum, la fréquentation des œuvres avec une sortie culturelle et la présentation du travail du partenaire culturel à l'attention des autres classes et/ou des parents d'élèves au collège ou à proximité. Cette année, 10 collèges du département ont eu la possibilité de valoriser leur projet en utilisant des outils numériques : c'est l'opération « *Coup de cœur en 1 clic* ». ³⁷

Il est à noter que la bibliothèque départementale de prêt de l'Oise est un partenaire de ce dispositif pour le volet livre et lecture en milieu rural et notamment avec l'action « *Culture +* ». Par exemple, dans le cadre de la manifestation « *BD bus en fête* », la BDP de l'Oise, en lien avec une structure référente en matière de bande dessinée et les bibliothèques de son réseau, propose l'intervention d'un auteur (illustrateur ou scénariste) de bande dessinée au sein du collège : intervention d'un auteur durant une demi-journée par classe (2 heures au sein d'un collège). En complément de ce module, il est également proposé une exposition en lien avec la BD.

³⁵ <http://www.oise.fr/mes-services/education-jeunesse/actions-educatives/leducation-artistique/>

³⁶ http://www.observatoire-culture.net/fichiers/files/synthese_de_l_etude_parue_dans_l_observatoire_n_42_telecharger.pdf

³⁷ <https://www.culture-time.com/fr/projet/coeurclic>

c) *Le Contrat Départemental Culture et Collège de l'Aisne (CDCC)*

Dans l'Aisne, le Contrat Départemental Culture et Collège (CDCC) est actif depuis 2008.³⁸ L'objectif du CDCC est de sensibiliser les collégiens aux Arts et à la Culture, en leur offrant une rencontre avec les œuvres, les lieux et les acteurs culturels. Après une phase d'expérimentation jusqu'en 2012 et une extension du dispositif jusqu'en 2016, il connaît à présent une « montée en puissance » englobant toujours plus de collèges. « *En 2016-2017, 28 collèges ont répondu à l'appel à projets et 37 projets seront retenus sur la base de plusieurs critères : la qualité des projets (co-construction avec un partenaire culturel, interdisciplinarité...), la répartition géographique sur le département et la localisation en territoires prioritaires. Chaque projet doit toucher au moins deux domaines : lecture /écriture, arts plastiques, cinéma/audiovisuel, patrimoine, arts et sciences ou spectacle vivant. Chaque projet se déroule en trois temps : une sortie ou visite, 10 heures de pratiques avec un intervenant professionnel et la restitution du travail réalisé.* »³⁹ Le CDCC est basé sur le volontariat des enseignants qui répondent à l'appel à projet en avril et, nous pouvons remarquer la présence des trois piliers de l'EAC déjà évoqués en introduction. A l'image des deux autres dispositifs culturels départementaux, les projets avec les bibliothèques du territoire sont présents mais malheureusement peu nombreux. Il pourrait sembler intéressant d'intégrer les bibliothèques de manière plus systématiques dans les projets livre et lecture, en impliquant davantage les bibliothèques de plus de 10 000 habitants et la bibliothèque départementale de prêt pour les bibliothèques de moins de 10 000 habitants.

d) *Le PAC 80 de la Somme*

Dans la Somme, il s'agit du PAC 80 dont l'un des objectifs est de « (...) faire en sorte que ces collégiens à l'âge adulte, n'ait pas de crainte à pousser les portes d'une bibliothèque, d'un musée, d'un théâtre ou d'un cinéma ».⁴⁰ Le PAC 80 est constitué de trois niveaux : le niveau 1 est celui des « *Rendez-vous culturels* » qui correspond à une sensibilisation des élèves à la culture. Le niveau 2 intitulé « *Pratiques artistiques et culturelles* » concerne une seule classe, avec dix heures minimales de pratiques artistiques et au moins un rendez-vous culturel. Enfin le niveau 3 créé en septembre 2016 permet aux collèges d'accueillir une équipe artistique le temps d'une résidence. Avec ce dernier niveau, l'objectif est de présenter aux élèves, non seulement les artistes mais leur démarche artistique inscrite dans le temps d'une résidence *in situ*. La bibliothèque départementale de prêt de la Somme est également le

³⁸ <http://aisne.com/Decouvrez-le-magazine-L-Aisne-no213#CCDC>

³⁹ <http://aisne.com/Decouvrez-le-magazine-L-Aisne-no213>

⁴⁰ <http://www.somme.fr/culture-action-culturelle/parcours-artistique-culturel-collegiens-pac-collegiens-80>

réfèrent livre et lecture dans ce dispositif. Elle est présente au comité de pilotage et fournit du matériel nécessaire aux bibliothèques participantes aux projets.

Un exemple : Les Chemins artistiques du Pays Santerre Haute Somme

En dernier lieu, nous évoquerons le dispositif culturel des *Chemins artistiques du Pays Santerre Haute Somme*.⁴¹ Il regroupe plusieurs intercommunalités et permet la construction de projets entre les établissements du 1^{er} et du 2nd degré et les acteurs culturels, sociaux et de la petite enfance. Les *Chemins artistiques du Pays Santerre Haute Somme* s'articulent autour des trois piliers de l'EAC : la pratique artistique, la découverte d'un spectacle, d'une exposition, d'un lieu ou d'un artiste et la restitution publique du travail effectué. Chaque année, six artistes locaux ou nationaux, œuvrant dans différentes disciplines (danse, arts-plastiques, cirque, musique, littérature, etc.) co-construisent des projets avec les équipes enseignantes et interviennent dans les écoles, collèges et lycées sur le temps scolaire ou celui des loisirs. L'objectif est d'amener la culture au sein des établissements scolaires mais aussi dans les structures culturelles à proximité comme les bibliothèques.

Voici donc les principaux dispositifs repérés sur les trois départements et abordés lors des entretiens. Il en existe beaucoup d'autres que nous ne pourrions pas tous détailler dans le cadre de cet état des lieux. A titre d'exemple, nous pouvons néanmoins citer les *Contrats territoire lecture (CTL)* et le *Projet Educatif et Territorial (PEdT)*.

Les CTL « ont été mis en place en 2010. Héritiers des contrats ville-lecture, les CTL visent à accompagner des projets pluriannuels, notamment en direction des jeunes publics, dans les milieux ruraux, périurbains et ultramarins. Ils soutiennent des logiques d'aménagement du territoire et favorisent l'intervention à l'échelon intercommunal ou à l'échelon départemental. Ils reposent sur un cofinancement entre la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et la collectivité, ainsi que sur une méthodologie intégrant notamment un diagnostic, la tenue régulière d'un comité de pilotage et une évaluation finale. »⁴²

Le PEdT quant à lui est « mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, (il) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le

⁴¹ <http://cheminsartistiques.payshautesomme.fr/>

⁴² <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Developpement-de-la-lecture-publique/Les-Contrats-territoire-lecture>

respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. À l'occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire qui se met en place dans les écoles primaires à compter de la rentrée 2013, cette démarche doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant, etc. »⁴³

e) Des dispositifs culturels méconnues et complexes

Lors des entretiens et des retours du questionnaire, il est apparu que la grande majorité des bibliothèques ne connaissaient pas ces dispositifs, ni le rôle qu'elles pourraient y tenir.

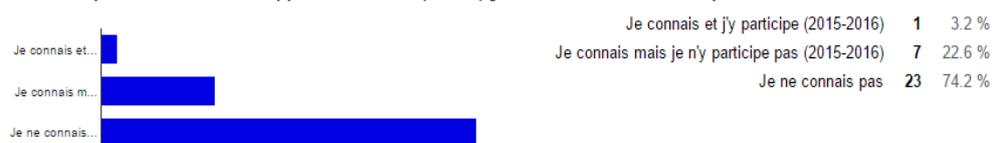
Contrat local d'éducation artistique (CLEA) [Si vous connaissez les dispositifs culturels de votre territoire, pouvez-vous les citer ?]



Contrat départemental culture collège (CDCC) [Si vous connaissez les dispositifs culturels de votre territoire, pouvez-vous les citer ?]



Contrat départemental de développement culturel (CDDC) [Si vous connaissez les dispositifs culturels de votre territoire, pouvez-vous les citer ?]



PAC 80 [Si vous connaissez les dispositifs culturels de votre territoire, pouvez-vous les citer ?]



⁴³ http://cache.media.education.gouv.fr/file/12/50/2/2013_projetEducatifTerritorial_245502.pdf

Dans certains cas, il arrive même que la bibliothèque soit sollicitée dans de tels dispositifs sans le savoir, faute de concertation entre les acteurs. Force est de constater, que la plupart du temps, il existe une absence de visibilité des bibliothèques dans l’affichage des partenariats. Une des raisons évoquées lors des entretiens était relative à la gratuité des services rendus et inhérents au service public. De plus, les acteurs de projets n’ont pas nécessairement le réflexe de valoriser les partenaires qui interviennent gratuitement.

« Quand on liste les projets dans les différents dispositifs, il n’y a pas beaucoup de projets livre et lecture, il se passe des choses autour de cela mais pas forcément de rencontre avec un écrivain. Je trouve que les enseignants n’ont pas forcément le réflexe de rechercher la bibliothèque d’à côté, parce que la lecture ne fait pas forcément référence à une bibliothèque, c’est une matière en soi (...). »

Un membre d’une Institution publique

« Les bibliothèques ont une mission d’action culturelle et cela je pense que ce n’est pas dans la tête de tout le monde. Il y a vraiment un besoin de replacer la bibliothèque dans les dispositifs vis-à-vis des élus. »

Un membre d’une Institution publique

Le manque de visibilité à propos des dispositifs culturels existants pourrait aussi témoigner d’un manque d’implication suffisante de certaines bibliothèques dans la politique culturelle de leur collectivité.

Solliciter les élus sur cette question constituerait une première étape à l’image de l’initiative de cette bibliothèque dont le témoignage est mentionné ci-dessous :

« Suite au Comité de Pilotage de l’étude, je me suis renseignée en mairie (...) j’ai appris que nous avons un Contrat de ville dans lequel il y avait un axe autour de la cohésion sociale de la ville. (Il) prenait en compte tout ce qui était éducation artistique et culturelle et la médiathèque était citée. J’ai interpellé ma direction sur ce point. Comment cela se fait-il qu’une ligne soit inscrite dans ce contrat et que je ne sois pas au courant. (...). »

Un responsable de Bibliothèque de +10 000 habitants

« Si des demandes sont faites de la part des enseignants et des équipes éducatives, cela peut permettre de booster les collectivités afin qu’elles se rendent compte des nécessités pour développer la lecture publique sur les territoires et de travailler sur une cohérence. »

Un membre d’une Institution publique

Les lourdeurs administratives représentent également un frein à la mise en place d'actions EAC. En effet, les dispositifs et les dossiers de demandes de financements sont de plus en plus nombreux et de plus en plus contraignants. Il s'agit donc d'une véritable difficulté ressentie par certaines bibliothèques.

L'EAC apparaît donc comme un levier potentiel pour le développement de la lecture publique. Elle est une des clés de la formalisation et de la qualification des réseaux des bibliothèques départementales de prêt et la présence des dispositifs culturels est une opportunité pour la reconnaissance des missions des bibliothèques inscrites dans ce cadre. Néanmoins, il existe une véritable méconnaissance de ces dispositifs et un travail « pédagogique » doit être réalisé en la matière afin d'envisager la place des bibliothèques en tant qu'acteur et partenaire culturel dans des projets d'EAC.

Dans le chapitre suivant, nous proposons des préconisations pour le développement de l'EAC en bibliothèques selon les typologies de bibliothèques que nous avons défini suite à notre enquête.

III. La bibliothèque et l'EAC : des enjeux pour demain

A. Une typologie des bibliothèques

Afin d'appréhender les différents types de structures de lecture publique présentes sur les territoires de l'ex Picardie, nous avons souhaité proposer dans le cadre de cet état des lieux, une typologie des bibliothèques basée sur dix critères, élaborés au cours de l'exploitation des questionnaires et la réalisation des entretiens. A partir de cette typologie, nous pourrions déterminer des préconisations plus en adéquation avec les diverses situations rencontrées.

Les dix critères en question sont les moyens humains, structurels et financiers mis à disposition pour le fonctionnement de la bibliothèque, la capacité à travailler en mode gestion de projet, la mise en place de partenariats, le bon relationnel entretenu avec les représentants de l'Education nationale et les élus, la présence de la bibliothèque au sein des dispositifs culturels, la capacité de la bibliothèque à travailler en réseau et la prise de compétence lecture du territoire.

Nous avons ainsi pu constituer trois types de bibliothèques :

	Type A	Type B	Type C
Moyens humains	Des moyens humains apparemment suffisants	Des moyens humains apparemment suffisants	Des moyens humains insuffisants
Moyens financiers	Des moyens financiers suffisants, mais une tendance à la stagnation ou à la baisse des budgets	Des moyens financiers suffisants, mais une tendance à la stagnation ou à la baisse des budgets	Des moyens financiers insuffisants
Moyens structurels	Des structures adaptées	Des structures adaptées	Des structures inadaptées
Travail en réseau	La bibliothèque est à la tête d'un réseau formalisé	La bibliothèque est à la tête d'un réseau ou appartient à un réseau formel / informel	La bibliothèque n'est pas dans un réseau
Mise en place de partenariats	De nombreux partenariats sont mis en place et la plupart formalisés	Des partenariats sont mis en place dont certains sont formalisés	Peu de partenariats et peu de formalisations
Gestion de projet	Des compétences acquises	Des compétences pas toutes acquises	Pas de compétences suffisantes
Relationnel avec les élus	La bibliothèque est identifiée comme un acteur culturel de la collectivité	La bibliothèque a encore quelques difficultés à être identifiée comme un acteur culturel	La bibliothèque n'est pas identifiée comme un acteur culturel de la collectivité
Relationnel avec les représentants de l'Education nationale	La bibliothèque est identifiée comme un acteur culturel de la collectivité	La bibliothèque a encore quelques difficultés à être identifiée comme un acteur culturel	La bibliothèque n'est pas identifiée comme un acteur culturel de la collectivité
Présence dans les dispositifs culturels	La bibliothèque est présente et propose des actions culturelles claires	La bibliothèque est parfois présente mais sa proposition culturelle est parfois floue	La bibliothèque n'est pas présente
Compétence lecture du territoire	Le territoire a pris la compétence lecture	Le territoire n'a pas encore pris la compétence lecture ou en partie	Le territoire n'a pas pris la compétence lecture

Ainsi le type A regroupe ce que l'on peut appeler les bibliothèques « structurantes » qui peuvent être un partenaire privilégié des dispositifs EAC. Elles sont identifiées par les enseignants et les élus comme un acteur culturel à part entière. Cependant malgré les moyens mis en œuvre, certaines de ces bibliothèques sont menacées par un « essoufflement » faute de personnels et de budget suffisants face à la demande croissante d'actions culturelles.

« (...) Avec un budget en baisse pour 2017 (...). Malheureusement, il va bien falloir que l'on « gratte » sur des choses qui ne sont pas forcément des fondamentaux. »

Un responsable de Bibliothèque de +10 000 habitants

« Ce n'est pas la peine non plus de doubler (voir) tripler les budgets, si en même temps, (nous n'avons) pas les moyens, le cadre et le temps pour mener à bien des actions qui ont un but en soit, (qui sont) utiles et qualifiantes, avec un minimum d'efficience, il n'y a pas d'intérêt. »

Un responsable de Bibliothèque de +10 000 habitants

Le type B regroupe les bibliothèques mettant en place des actions dans le cadre d'un réseau formalisé ou informel. Elles travaillent la plupart du temps en collaboration avec les établissements scolaires mais elles peuvent rencontrer certaines difficultés dans la formalisation des partenariats, la communication et la gestion de projets.

Le type C regroupe quant à lui les bibliothèques avec des difficultés structurelles, humaines, financières, mais aussi des difficultés à établir des relations de qualité avec les élus ou les représentants de l'Éducation nationale.

B. Des enjeux forts autour de l'image des bibliothèques et de la gestion de projet

1. Les enjeux de l'image des bibliothèques et de la lecture publique

A ce stade de l'état des lieux, nous pouvons constater qu'il existe un véritable enjeu portant sur l'image de la lecture publique et de la bibliothèque en tant qu'acteur culturel. Au sein d'un territoire avec un taux élevé d'illettrisme comme dans l'ex-Picardie, la place de la bibliothèque est indéniable. Elle peut initier ou renforcer des actions mises en place par les collectivités, grâce à sa connaissance des productions éditoriales et son expérience de l'action culturelle.

« La lecture publique, ce n'est pas seulement le livre et la lecture, c'est aussi l'esprit critique, l'éveil des consciences et cela ne peut se faire qu'en confrontant plusieurs disciplines, plusieurs créateurs. (Ce sont) nos missions fondamentales. »

Un responsable de Bibliothèque de + 10 000 habitants

« L'EAC est fait par plusieurs acteurs. Je pense que les bibliothèques font partie des acteurs d'un territoire (...) car la culture n'est pas exclusivement la charge de l'Education nationale, la culture c'est quelque chose (...) (de partagé avec) les habitants d'un territoire. La bibliothèque est un équipement partagé par tous les habitants d'un territoire et cela justifie et légitime son implication artistique et culturelle au sein de son territoire. »

Un responsable de Bibliothèque de - 10 000 habitants

« La bibliothèque est un lieu central dans la cité où l'on vient s'informer, se distraire, se cultiver, étudier, se changer les idées. (...) La bibliothèque, elle n'est pas sur un schéma où l'on va distinguer l'action culturelle, la collection, l'accueil, c'est un agrégat. »

Un responsable de Bibliothèque de + 10 000 habitants

« C'est le lieu qui doit concentrer et réunir tout ce que le territoire compte d'énergie (...). »

Un responsable de Bibliothèque de + 10 000 habitants

Pour les collectivités, la bibliothèque doit représenter un « *bras armé* » au service du développement culturel de leur territoire. L'EAC apparaît comme une solution possible parmi d'autres. Elle présente cet avantage d'être un outil cadré permettant une cohérence d'action sur le territoire et la co-construction de projets avec l'Éducation nationale, les acteurs culturels et sociaux afin de favoriser aussi, le lien intergénérationnel.

En tant que service public, la bibliothèque doit également penser en termes d'utilité et d'intérêt général pour valoriser ses actions.

« On est dans des problématiques de service public qui doivent répondre à un intérêt général. (...). Si on accompagne l'éducation tout au long de la vie, c'est sûr, cela va répondre à un besoin immédiat de la société. »

Une responsable de Bibliothèque départementale

Pour aider à cette prise de conscience, la rédaction du projet scientifique et culturel des établissements (qui n'existe pas toujours) doit amener peut-être une meilleure identification du rôle et des missions de la bibliothèque, au sein même de sa collectivité, ce projet devant être validé en conseil municipal. Il est à noter que certaines bibliothèques départementales de prêt, comme celle de l'Oise, proposent

des modèles de projets d'établissement aux bibliothèques de leurs réseaux afin de les aider dans la rédaction de ce document.

L'enjeu de l'image des bibliothèques passe donc par une plus grande valorisation des actions menées permettant ainsi une meilleure identification des structures, lors de la construction de politiques de développement culturel. Cela doit s'accompagner d'une communication plus élaborée et plus fréquente auprès des publics dont les parents des enfants concernés par les actions culturelles en priorité, des partenaires, des élus et des institutionnels.

« On a aussi le problème (...) que certains parents ne sont pas au courant des voyages-lecture et les découvrent en cours ou en fin d'année, car l'enseignant n'a pas forcément communiqué dessus. Donc, on valorise dans le bulletin de la collectivité les voyages-lecture et trois enseignants témoignent des actions menées (...). »

Un coordinateur de réseau en intercommunalité

« Difficultés communes à toutes les structures culturelles, il faut qu'elles soient identifiées (par les enseignants) comme partenaires culturels potentiels de leurs projets EAC. Il y a encore des enseignants qui considèrent la lecture et l'écriture comme une pratique scolaire et pas tellement culturelle. Ils pensent plus à un théâtre qu'à une médiathèque comme partenaire (...). Il faut que (les bibliothèques) soient force de proposition en-dehors des ateliers d'écriture, du travail avec un conteur ou que sais-je encore. »

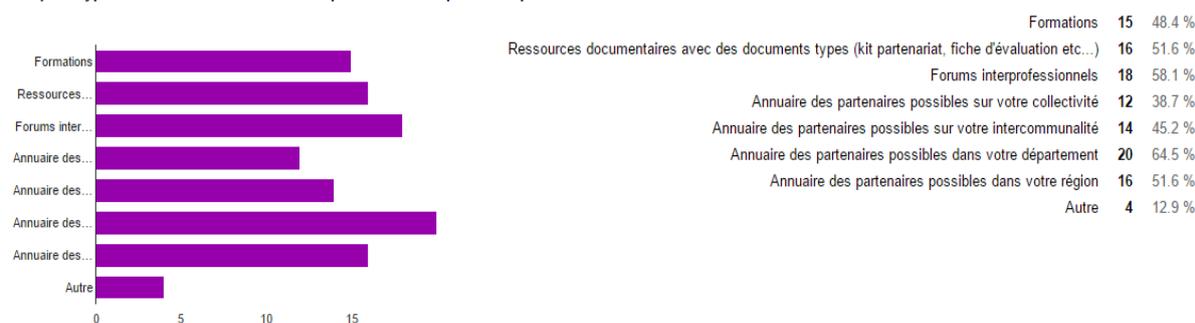
Un représentant de l'Education nationale

2. L'importance des formations, des rencontres interprofessionnelles et de la gestion de projet

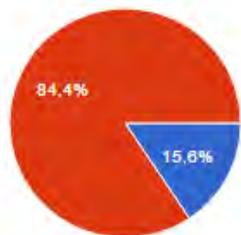
a) Les formations

Au cours des entretiens, lorsque nous demandions les besoins des bibliothèques pour développer l'EAC, la mise en place de formations ciblées était soulignée.

De quels types d'outils auriez-vous besoin pour mettre en place ces partenariats ?



Avez-vous suivi une formation pour mettre en place ces partenariats ?



Oui	5	15,6 %
Non	27	84,4 %

Pour les bibliothèques de moins de 10 000 habitants, cette mission est assurée par les bibliothèques départementales de prêt. Pour les autres bibliothèques, les principaux centres de formations restent l'École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB) et l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) et le Centre National de la Fonction publique Territoriale (CNFPT).

Les formations permettent aux bibliothèques de gagner en compétence même si dans la plupart du temps le bénéfice, se fait sur le long terme et dans la mise en pratique régulière. Pour les bibliothèques, les formations restent un moment privilégié pour échanger entre bibliothécaires salariés ou bénévoles, apporter les connaissances indispensables pour suivre les évolutions techniques, s'adapter à la demande des publics de tous âges mais également tisser des liens et former des réseaux entre bibliothèques proches géographiquement.

« On a souvent « la tête dans le guidon » dans notre bibliothèque et on a parfois du mal à voir ce qui se passe ailleurs, ce qu'ils font et comment ils le font. C'est dommage (...) car on peut apprendre un peu partout et cela pourrait nous aider dans certaines choses (...). »

Un coordinateur de réseau en intercommunalité

Il s'agirait de formations davantage orientées vers les thématiques accompagnant le nouveau visage des bibliothèques, la gestion de projet, avec un focus sur la communication, la mise en place de partenariat et d'actions culturelles dont l'EAC fait partie.

Des formations croisées réunissant différents protagonistes de l'EAC seraient également productives pour la co-construction des projets à l'image de ce qu'ont pu déjà faire certaines bibliothèques départementales de l'ex-Picardie.

b) Les rencontres interprofessionnelles

Les rencontres interprofessionnelles locales permettent la sensibilisation aux missions des bibliothèques et la mise en place de futurs partenariats entre acteurs réalisant de l'EAC. Ce sont des moments privilégiés pour connaître les modes de fonctionnement, les attentes, les contraintes des futurs partenaires et cela permet d'ouvrir le dialogue et d'échanger sur les pratiques déjà en cours.

« (...) un parcours clé en main, c'est rassurant mais frustrant également car le projet n'a pas été pensé en lien avec l'artiste ou l'intervenant. Il faudrait peut-être une journée de rencontre entre les artistes, les intervenants, les structures et les professeurs intéressés pour faire un projet, afin de savoir ce qui existe, ce que l'on peut faire et comment on peut le faire. »

Un représentant de l'Education nationale

« Nous voulons aussi que les enseignants prennent conscience que la médiathèque met à disposition des outils. (...) mais en retour nous souhaitons que le mode d'emploi de la médiathèque soit respecté. »

Un responsable de Bibliothèque de + 10 000 habitants

c) Se placer en mode gestion de projet

Il est un enjeu essentiel pour construire et développer des projets, est de se placer en mode gestion de projet. En effet, travailler en mode gestion de projet signifie établir un diagnostic préalable, connu et validé par le conseil intercommunaux ou communal, mettre en place les actions, communiquer et évaluer. Cela permet un meilleur encadrement des actions menées et une meilleure évaluation aussi bien quantitativement que qualitativement. Les élus, les institutionnels ont besoin de ce type de réflexions étayé par des documents, pour mettre en place une politique culturelle cohérente, des actions ou des dispositifs selon les moyens disponibles.

La gestion de projet, en organisant à l'avance les actions, permet de planifier dans de meilleures conditions leurs actions culturelles dont l'EAC. Enfin le dernier atout de la gestion de projet est de réunir les partenaires, de discuter des projets, des objectifs mais aussi des difficultés rencontrées, de mutualiser les compétences pour éviter l'épuisement et la solitude des bibliothèques.

La gestion de projet et l'ingénierie culturelle sont donc les outils afin de répondre aux enjeux auxquelles les bibliothèques sont de plus en plus confrontées et pour mieux répondre aux demandes de projets des établissements scolaires.

C. Préconisations

Nous avons décidé de concentrer nos préconisations autour des bibliothèques de type A et B. Ces préconisations sont à courts, moyens et longs termes selon les moyens mis à dispositions. Pour le type C, les difficultés sont plus d'ordre structurel qu'organisationnel en matière d'EAC. Une prise de conscience des élus et un travail doit d'abord être réalisé en matière d'équipement, de personnels et d'heures d'ouverture avant de passer à l'étape de l'action d'éducation artistique et culturelle.

1. Préconisation pour les bibliothèques de type A et B

Si les A et B présentent de réelles différences de moyens, nous pouvons considérer des actions qui visent à les renforcer autour des questions qui nous occupent.

Les types A : Comme il a été stipulé précédemment elles regroupent ce que l'on peut appeler les bibliothèques « structurantes ». Malgré les moyens mis en œuvre, certaines sont néanmoins menacées par un « essoufflement ».

Pour celles-ci, il s'agira de valoriser leurs actions grâce à la sensibilisation des élus aux rôles significatifs de ces bibliothèques sur leur territoire. L'objectif étant d'accorder davantage de moyens humains et financiers à ces structures culturelles, moyens indispensables à l'attractivité culturelle et au rayonnement des collectivités.

Pour le type B qui regroupe donc les bibliothèques menant des actions culturelles mais rencontrant parfois des difficultés dans la formalisation des partenariats, la communication, la gestion de projets ou la mise en réseau, les préconisations vont se diviser en quatre thématiques :

- les rencontres interprofessionnelles
- les formations
- la gestion de projets
- la création d'outils ressources.

a) Les rencontres interprofessionnelles

Les **rencontres interprofessionnelles** dont nous avons mentionné les intérêts dans la partie précédente pourraient se diviser en deux étapes selon les acteurs ciblés : la sensibilisation puis la construction de projets.

Les rencontres interprofessionnelles dédiées à la **sensibilisation** pourraient concerner les élus et les représentants décisionnaires ou coordinateurs de l'Education nationale comme les Inspecteurs d'académie, les Conseillers pédagogiques, les Coordinateurs des actions culturelles au sein des Direction des Services Départementaux de l'Education nationale (DSDEN). Ces personnes ressources ont un impact important dans la mise en place d'actions avec les enseignants. Elles peuvent initier des projets et des partenariats facilitant le cadrage des actions des enseignants avec les bibliothèques.

« L'idéal serait de réunir les acteurs culturels, structures extérieures qui seraient susceptibles de proposer quelque chose avec les enseignants pilotes. »

Un représentant de l'Education nationale

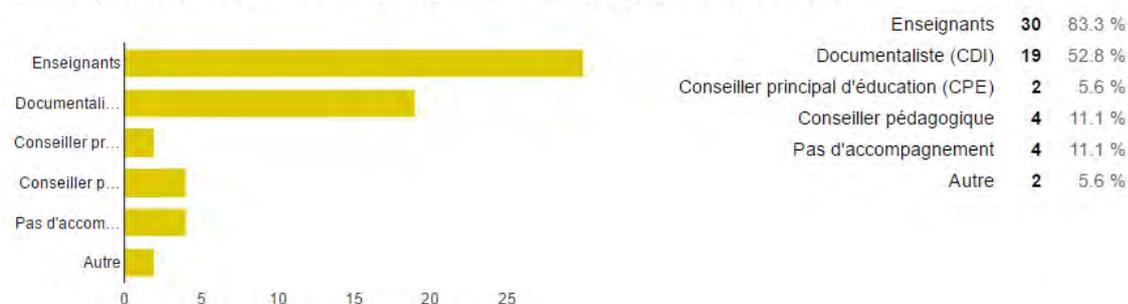
Les documentalistes sont d'autres interlocuteurs essentiels des bibliothèques et dont les liens devraient être valorisés lors des réunions de bassins géographiques.

« (Lorsque) j'invitais un auteur (...), le but était de faire connaître l'univers de cet auteur et de le rencontrer (...). A chaque fois, je contactais les documentalistes qui entraient ou non dans le projet. En règle générale, la documentaliste sert de « passerelle » dans la réalisation de projet car elle contacte ses collègues enseignants. »

Un responsable de Bibliothèque de + 10 000 habitants

Les documentalistes, les enseignants et les enseignants référents culture sont les principaux relais et accompagnateurs des actions d'EAC mises en place avec les bibliothèques. Avec eux, **des rencontres interprofessionnelles sur la construction de projets** pourraient avoir lieu à l'image de ce qui est déjà mené dans le cadre du PAC 80 dans la Somme.

Quelles personnes de l'Education nationale vous accompagnent sur le terrain ?



Nous préconisons que soient mises en place des journées pour communiquer sur les actions EAC déjà menées au sein des trois départements en laissant la parole aux protagonistes c'est-à-dire les bibliothèques, les représentants de l'Education nationale qui réalisent ces actions et les élus qui les soutiennent. L'interface entre les différents acteurs est ici cruciale pour la dynamique d'ensemble.

Le réseau CANOPÉ, réseau de création et d'accompagnement pédagogiques est également un partenaire important dans la mise en place d'actions d'EAC à l'image du *Prix des Jeunes lecteurs* en partenariat avec la bibliothèque départementale de l'Oise. C'est donc un acteur à prendre en compte quand les bibliothèques font de l'EAC.

Informers les élus par ces journées permet de rappeler l'importance de la création de postes de bibliothécaires salariés, de coordinateurs de réseau intercommunaux formés à la lecture publique.

Nous préconisons également la mise en place d'un temps de concertation et de répartition des tâches entre les décideurs et coordinateurs d'actions à l'échelle du territoire dans le but de favoriser et d'optimiser le déploiement des actions d'EAC en bibliothèques.

b) Les formations

Les formations quant à elles pourraient se décliner à différentes échelles selon les types d'acteurs de l'EAC concernée.

Nous préconisons également que soient organisées des temps de formation au sein de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE ex IUFM) et/ou auprès des néo-titulaires (enseignants exerçant depuis un an) pour informer et sensibiliser sur le rôle des bibliothèques, dans le cadre d'actions d'EAC ou sur les résidences d'auteurs ou d'illustrateurs.

De la même manière, des **formations à travers les territoires** dans le cadre du Plan Académique de Formation (PAF) ou des Formations d'Initiative Locale (FIL) peuvent avoir lieu en collaboration avec le Rectorat et les bibliothèques départementales de prêt notamment sur le rôle des bibliothèques dans le cadre d'un projet EAC ou d'une résidence d'auteur et d'illustrateurs.

Enfin, des **formations interprofessionnelles sur la gestion de projet**, réunissant bibliothécaires, responsables du secteur jeunesse, coordinateurs de réseau lecture publique, enseignants, acteurs culturels, etc. sont à élaborer afin de se concentrer sur la mise en place concrète d'actions d'éducation artistique et culturelle.

c) La gestion de projet

Pour la gestion de projet, il s'agit de compléter les compétences des bibliothécaires afin de les doter d'outils qui favorisent la structuration, la visibilité et l'évaluation des projets. Ces trois éléments sont essentiels au portage de projet. En effet, il semble inconcevable de ne pas se doter d'une méthodologie de travail dans une perspective d'action multi-partenariale de surcroît. Il s'agit également de **promouvoir l'organisation et la formalisation de réseaux de bibliothèques intercommunales** et celui **des réseaux de partenaires** permettant ainsi la mise en place de partenariats construits. A ce titre, les jumelages entre établissements scolaires et bibliothèques par le biais des conseillers pédagogiques pourraient être un premier pas dans cette direction.

Enfin, cet accompagnement pratique à la gestion de projet pourrait se présenter sous la forme d'outils ressources mis à la disposition des bibliothécaires, des enseignants et des élus, ainsi que de temps de formation plus spécifiques.

d) La création d'outils ressource

Au cours des entretiens, le besoin d'outils ressource a été mentionné. Il apparaît donc utile de créer différents guides pour les acteurs de l'EAC :

- **Un guide sur la thématique « comment monter un projet d'éducation artistique et culturelle »** à destination des bibliothèques. Ce guide peut expliciter les missions, les rôles, les possibilités et les contraintes de chacun des protagonistes à apporter une compréhension des spécificités de chaque partenaire.
- **Un guide des partenaires à différentes échelles territoriales** (intercommunale, départementale et régionale). Ce type de documents existe déjà grâce aux guides des partenaires réalisés dans le cadre des trois dispositifs départementaux. Il s'agirait ici de centraliser ces documents et d'informer les bibliothèques de l'existence de ces guides.
- **Un guide des dispositifs culturels** susceptibles de concerner les bibliothèques, les enseignants et les élus, désireux de développer des actions d'EAC cadrées et subventionnées.
- **Un kit de communication simplifié**, comprenant des modèles pour réaliser des bilans, des dossiers de presse, des plannings de communication afin d'augmenter et de qualifier cette

pratique à destination des publics, des élus, des partenaires, des établissements scolaires et des institutionnels.

Enfin, la **création d'une plateforme numérique valorisant les actions menées**, inspirée du site réalisé par le réseau Canopé « *La classe, l'œuvre !* » pourraient être envisagée.⁴⁴ L'objectif serait de proposer de manière non exhaustive et hors calendrier des propositions d'actions et non des modèles afin de susciter l'inspiration et la mise en relation des bibliothèques entre elles.

A ce jour, 38 actions d'EAC menées par ou avec les bibliothèques ont été répertoriées lors des entretiens. Trois d'entre elles sont des actions d'EAC en devenir (il manque un des trois piliers pour être véritablement de l'EAC mais l'action culturelle méritait d'être notifiée pour son initiative). Dans cette plateforme, les outils précédemment cités pourraient y figurer en complément d'informations ainsi que d'autres documents ressources comme le vademécum⁴⁵ sur l'EAC réalisé par le Rectorat de l'académie d'Amiens.⁴⁶

Les bibliothèques sont un acteur essentiel des projets d'éducation artistique et culturelle. Pour autant, il convient de pouvoir consolider ou développer les compétences des bibliothèques en leur confiant des outils qui leur permettent d'accroître la construction du projet, sa visibilité et son évaluation.

Enfin, il est important de rappeler que sans personnel qualifié, il ne peut se déployer d'actions de qualité sur le long terme.

⁴⁴ <https://www.reseau-canope.fr/la-classe-loeuvre/accueil.html>

⁴⁵ http://www.ac-amiens.fr/fileadmin/user_upload/OUVRIR_AU_MONDE/CULTURE/VADEMECUM_ACTION_CULTURELLE_15-16.pdf

⁴⁶ <http://www.ac-amiens.fr/146-mettre-en-oeuvre-le-peac.html>

Conclusion

Au terme de cet état des lieux nous avons pu constater que les bibliothèques de l'ex Picardie évoluent dans un territoire majoritairement rural, avec beaucoup de petites communes et peu de villes à forte densité. Le travail en réseau prend dès lors toute sa pertinence pour coordonner des actions culturelles.

Avec un niveau socio-culturel inférieur à la moyenne nationale et un taux illettrisme plus élevé, l'accès à la culture et le développement de la lecture publique sont des questions essentielles pour sortir de cette situation et donner à tous les publics et plus particulièrement aux jeunes, toutes les chances pour évoluer dans la société.

Pour répondre au besoin de lieu culturel dans toutes les communes, de nombreuses bibliothèques de niveaux 3 et 4 ont été créées. Ces dernières sont coordonnées par les bibliothèques départementales de prêt qui les soutiennent, les forment, leur proposent des outils et des actions culturelles afin d'animer les territoires parfois enclavés.

Dans certains cas, l'isolement de la bibliothèque dans son territoire conduit certaines d'entre elles à une impasse faute de moyens et de soutien.

Pourtant, la bibliothèque possède de nombreux atouts dans la mise en place d'actions d'éducation artistique et culturelle : sa situation au cœur des collectivités, son rôle de médiateur entre différents partenaires, son expérience de l'action culturelle, des résidences d'auteurs, sa connaissance du public jeunesse de 0 à 18 ans, le nombre et la qualité des actions menées, la transversalité et la pluridisciplinarité de ses actions liées à la connaissance des productions éditoriales, font d'elle un acteur pertinent de l'EAC.

Au fil des entretiens et du questionnaire de l'état des lieux, il s'est avéré que la bibliothèque fait de l'EAC sans le savoir. Les trois piliers de l'EAC, qui sont pour rappel, la rencontre d'artiste, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances sont souvent présents dans les actions culturelles même si les trois ne sont pas systématiquement liés ensemble. Qui plus est, il a été démontré que l'EAC présente de réels avantages et des impacts sur les jeunes, mais également sur les bibliothèques et le développement de la lecture publique.

Les bibliothèques sont donc des acteurs méconnus de l'EAC au potentiel sous-estimé. Il manque certes des outils et une méthodologie en gestion de projet pour favoriser la mise en place de ses actions et leur valorisation mais il existe également des problématiques au niveau de l'équipement, du nombre

et de la formation du personnel. La formation des bibliothécaires pour garantir l'existence et la formalisation des relations partenariales semble incontournable.

Pour faciliter la proposition des préconisations, une typologie des bibliothèques a été soumise dans cet état des lieux permettant de souligner le caractère hétérogène des bibliothèques de l'ex-Picardie. Le type A regroupant les bibliothèques « structurantes », le type B, celles qui ont besoin d'un accompagnement spécifique pour gagner en compétence et le type C qui soulève des problèmes structurels importants. Ces dernières ne pourront trouver ici de réponses satisfaisantes sans le soutien financier et la considération des collectivités vis-à-vis de la lecture publique et de la culture.

Il apparaît donc essentiel que la bibliothèque s'affiche comme un acteur via la maîtrise de sa communication, la valorisation de son image et de la lecture publique auprès des élus et des représentants de l'Education nationale. Grâce aux rencontres interprofessionnelles, aux formations et l'acquisition d'une méthodologie en mode gestion de projet complétée par des outils ressources, les bibliothèques et principalement celles de type B pourront structurer leurs actions culturelles dont l'EAC fait partie.

Nous plaidons aussi pour plus de moyens pour les bibliothèques en termes d'équipement et de moyens humains avec du personnel salarié et formé.

Véritables portes d'entrée vers les autres disciplines artistiques et culturelles, les bibliothèques sont une sorte d'agora où la rencontre des savoirs et des cultures permet une ouverture d'esprit de tous les publics comprenant, entre autres, celui concerné par l'éducation artistique et culturelle.

Il reste à faire à ce jour, un travail d'évaluation de l'EAC sur le long terme auprès des acteurs de l'EAC dont la bibliothèque fait partie mais aussi auprès des principaux concernés : les jeunes.

Un travail de comparaison de l'ancienne région Picardie avec d'autres régions, sur le même sujet de l'EAC avec les bibliothèques resterait également à réaliser.



Annexes

A. Liste des personnes présentes au comité de pilotage de l'état des lieux du 11 mai 2016.

Annie BERTHOMIEU, Conseillère livre et lecture, Direction Régionale des Affaires Culturelles, DRAC Hauts-de-France

Isabelle LEFEBVRE-ROSAS, Conseillère Education artistique et culturelle, Direction Régionale des Affaires Culturelles – DRAC Hauts-de-France

Cécile HAUTIERE, Chargée de mission Livre et Lecture, Conseil régional Hauts-de-France

Sophie JOSSEAUX, Responsable de coordination, DAAC, Rectorat, Académie d'Amiens

Hélène HOCHART, Directrice de la Bibliothèque municipale d'Abbeville

Isabelle MOREAU, Directrice de la Bibliothèque de Clermont

Lucie DESWEL, Directrice de la Médiathèque intercommunale du Val de Somme et coordinatrice du réseau de lecture publique, Communauté de Communes du Val de Somme.

Franciane GONTIER, Directrice de la bibliothèque de Chauny.

Marie-Pierre CAUVIN, Bibliothèques de proximité et animations, Bibliothèque d'Amiens

Karine PASTRE, Coordinatrice Développement de la lecture publique - Animation du réseau, Communauté de Communes Picardie Verte

Stéphanie TROIVAUX, Responsable des actions en temps scolaires, Pôle image régional ACAP

B. Liste détaillée des entretiens réalisés sur place ou à distance dans le cadre de l'état des lieux sur les actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) menées avec les bibliothèques.

DRAC Nord Pas De Calais-Picardie :

Isabelle LEFEBVRE-ROSAS, conseillère Education Artistique et Culturelle, Amiens, Somme (80)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) :

Juliette GORET-DROUHIN, coordinatrice des actions culturelles, Amiens, Somme (80)

Dominique VINCENT, coordinatrice des actions culturelles, Beauvais, Oise (60)

Elus :

Bernard DAVERGNE, président et Maryline MICHAUT, directrice générale des services, Communauté de Communes du Vimeu industriel, Friville-Escarbotin, Somme (80)

Geneviève LOJTEK, vice-présidente à la culture, Communauté de Communes du Val de Somme, Corbie, Somme (80)

Arnaud de SAINTE-MARIE, adjoint au maire en charge des affaires culturelles et conseiller communautaire délégué aux structures culturelles, Beauvais, Oise (60)

Chargées de mission EAC / Département :

Mélanie DUMESNIL, chargée de mission Développement culturel des territoires et Thiphaine MAGNAND, collaboratrice sur les missions EAC, Contrat Départemental de Développement Culturel, CDDC, Beauvais, Oise (60)

Amélie GOURGUECHON, chargée de mission Culture et Éducation, PAC 80, Conseil départemental, Amiens, Somme (80)

Annie MARIN, coordinatrice du Contrat Départemental Culture et Collège, CDCC, Laon, Aisne (02)

Bibliothèques départementales de prêt :

Laëtitia BONTAN, directrice de la Bibliothèque départementale de prêt de l'Aisne, Soissons, (02)

Bernadette COTTEL, directrice par intérim de la Médiathèque départementale de l'Oise, Beauvais, (60)

Sabrina DUMONT-FELLOWS, directrice par intérim de la Bibliothèque départementale de prêt de la Somme, Amiens, (80)

Intercommunalités :

Lucie DESWEL, responsable de la médiathèque intercommunale du Val de Somme et coordinatrice du réseau de lecture publique, Communauté de communes du Val de Somme, Somme (80)

Marie EMIELOT, chargée des affaires culturelles, Communauté de Communes du Plateau Picard, Saint-Just-en-Chaussée, Oise (60)

Karine PASTRE, Service culturel, Communauté de Communes de la Picardie Verte, Formerie, Oise (60)

Bertille RAYMOND-DEJOIE, directrice de la médiathèque intercommunale, Communauté de Communes Pays Hamois, Ham, Somme (80)

Catherine THERY, responsable de la médiathèque et de l'animation à la médiathèque de Haute Picardie Antoine Saint Exupéry, Chaulnes, Somme (80)

Bibliothèques :

Carole BACOT, responsable de la médiathèque municipale L'Oiseau Lire, Tergnier, Aisne (02)

Valérie d'AMICO, directrice de la bibliothèque Guy de Maupassant, Saint-Quentin, Aisne (02)

Séverine DENOEUVEGLISE, responsable de la bibliothèque municipale, Conty, Somme (80)

Géraldine DOULBEAU, directrice de la médiathèque Jean Macé, Château-Thierry, Aisne (02)

Franciane GONTIER, directrice de la bibliothèque, médiathèque André Malraux, Chauny, Aisne (02)

Vincent HAEGELE, directeur des bibliothèques, médiathèque Sainte-Corneille, Compiègne, Oise (60)

Hélène HOCHART, directrice des bibliothèques d'Abbeville, médiathèque Robert Mallet, Abbeville, Somme (80)

Stéphanie HOTTON, responsable de la médiathèque municipale, Anizy-le-Château, Aisne (02)

Odile LABAJ-VEVAUD, directrice de la médiathèque Jacques Brel, Méru, Oise (60)

Florence LEFEVRE, directrice des bibliothèques d'Amiens métropole et Marie-Pierre CAUVIN, responsable de la coordination des bibliothèques de proximité et des animations, Médiathèque Louis Aragon, Amiens, Somme (80)

Martine LEGOFF, directrice de la Médiathèque du Chevalet, Noyon, Oise (60)

Céline LEMOINE, adjointe à l'action culturelle pour les bibliothèques intercommunales de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, Albert, Somme (80)

Sylviane LEONETTI, directrice des médiathèques de Creil, médiathèque Antoine Chanut, directrice de la Ville aux Livres, vice-présidente du CR2L Picardie et Grégory TESSIER, chargé des actions culturelles, médiathèque Antoine Chanut, Creil, Oise (60)

Karine MARSY, responsable de la bibliothèque municipale, Le Nouvion-en-Thiérache, Aisne (02)

Nathalie MILLOT, bibliothécaire en charge de la bibliothèque municipale, Beaucamps-le vieux, Somme (80)

Isabelle MOREAU, directrice de la bibliothèque municipale, Clermont, Oise (60)

Stéphanie PEPIN, responsable de la bibliothèque municipale, Neuilly-en-Thelle, Oise (60)

Olivier PLOUX, directeur du réseau des médiathèques de l'agglomération du Beauvaisis, Beauvais, Oise (60)

François RECHE, directeur de la médiathèque municipale, Soissons, Aisne (02)

Professeurs menant des actions EAC :

Isabelle BARAYRE, professeur de français, auteure, lycée d'enseignement général et technologique du Paraclet, Cottenchy, Somme (80)

Laure BASSET, professeur d'arts plastiques, lycée Jean Rostand, Chantilly, Oise (60)

Matthieu GENET, professeur agrégé de Lettres modernes, collège Jean Mermoz, Belleu, Aisne (02)

Associations :

Mathilde DERÔME, chargée des actions hors temps scolaire, Pôle régional image (ACAP), Amiens, Somme (80)

Céline LECLERCQ-TRICOTET, professeur de sciences-physiques détaché, Arnaud LECROIX, chargé de mission et Bertrand PREVOST, médiateur scientifique, Ombelliscience, Service Éducatif, Amiens, Somme (80)

Auteur :

Jacques DARRAS, poète, essayiste, traducteur français, Amiens, Somme (80)

C. Liste des entretiens catégorisés par typologie d'acteur permettant de citer des *verbatim* tout en respectant l'anonymat des témoignages récoltés.

NOM		FONCTION	STRUCTURE / LOCALISATION	TYPLOGIE D'ACTEUR
1	Carole BACOT	Responsable	MEDIATHEQUE DE TERGNIER	Un responsable de Bibliothèque +10 000 habitants
2	Isabelle BARAYRE	Professeur de Français	LYCEE PARACLET, COTTENCHY	Un représentant de l'Education nationale
3	Laure BASSET	Professeur d'art plastique	LYCEE CHANTILLY	Un représentant de l'Education nationale
4	Laetitia BONTAN	Directrice	BDP AISNE, SOISSONS	Une responsable de Bibliothèque départementale
5	Marie-Pierre CAUVIN	Responsable coord. Des bibliothèques de proximité	BIBLIOTHEQUE LOUIS ARAGON, AMIENS	Un responsable de Bibliothèque +10 000 habitants
6	Bernadette COTTEL	Directrice par intérim	BDP OISE, BEAUVAIS	Une responsable de Bibliothèque départementale
7	Valérie d'AMICO	Directrice	BIBLIOTHEQUE GUY MAUPASSANT, SAINT QUENTIN	Un responsable de Bibliothèque +10 000 habitants
8	Jacques DARRAS	Auteur	AMIENS	Un auteur
9	Bernard DAVERGNE Maryline MICHAUT	Président Directrice des services	CC DU VIMEU INDUSTRIEL, FRIVILLE-ESCARBOTIN	Un Elu
10	Mathilde DERÔME	Chargée des actions hors temps scolaires	POLE IMAGE REGIONALE ACAP, AMIENS	Un représentant d'une association
11	Séverine DENOEUVEGLISE	Responsable	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE, CONTY	Un responsable de Bibliothèque -10 000 habitants
12	Lucie DESWEL	Responsable	CC VAL DE SOMME, CORBIE	Un coordinateur de réseau en intercommunalité

13	Géraldine DOULBEAU	Directrice	MEDIATHEQUE JEAN MACE, CHATEAU-THIERRY	Un responsable de Bibliothèque +10 000 habitants
14	Mélanie DUMESNIL Tiphaine MAGNAN	Chargée de mission CDDC Collaboratrice EAC	DIRECTION DE LA CULTURE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE, CG 60	Un membre d'une Institution publique
15	Sabrina DUMONT- FELLOWS	Directrice par intérim	BDP SOMME, AMIENS	Une responsable de Bibliothèque départementale
16	Marie EMIELOT	Chargée des affaires culturelles	CC DU PLATEAU PICARD, SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE	Un coordinateur de réseau en intercommunalité
17	Matthieu GENET	Professeur de Lettres modernes	COLLEGE JEAN MERMOZ, BELLEU	Un représentant de l'Education nationale
18	Franciane GONTIER	Directrice	MEDIATHEQUE ANDRE MALRAUX, CHAUNY	Un responsable de Bibliothèque +10 000 habitants
19	Juliette GORET- DROUHIN	Coordinatrice des actions culturelles	DSDEN RECTORAT ACADEMIE D'AMIENS	Un représentant de l'Education nationale
20	Amélie GOURMECHON	Chargée de mission et éducation PAC 80	DIRECTION CULTURE, CG SOMME	Un membre d'une Institution publique
21	Vincent HAEGELE	Directeur	BIBLIOTHEQUE ST CORNEILLE, COMPIEGNE	Un responsable de Bibliothèque +10 000 habitants
22	Hélène HOCHART	Directrice	BIBLIOTHEQUE ROBERT MALLET, ABBEVILLE	Un responsable de Bibliothèque +10 000 habitants
23	Marjorie HOTTON	Responsable	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE, ANIZY-LE-CHATEAU	Un responsable de Bibliothèque - 10 000 habitants
24	Odile LABAJ-VEVAUD	Directrice	MEDIATHEQUE JACQUES BREL, MERU	Un responsable de Bibliothèque +10 000 habitants
25	Céline LECLERCQ- TRICOTET Arnaud LECROIX Bertrand PREVOST	Professeur de sciences-physiques Chargé de mission Médiateur scientifique	OMBELLISCIENCE	Un représentant d'une association

26	Isabelle LEFEBVRE-ROSAS	Conseillère EAC	DRAC NPDC-PICARDIE	Un membre d'une Institution publique
27	Martine LEGOFF	Directrice	MEDIATHEQUE LE CHEVALET, NOYON	Un responsable de Bibliothèque +10 000 habitants
28	Céline LEMOINE	Adjointe à l'action culturelle	CC DU PAYS DU COQUELICOT, ALBERT	Un responsable de Bibliothèque +10 000 habitants
29	Sylviane LEONETTI	Directrice	MEDIATHEQUE ANTOINE CHANUT, CREIL	Un responsable de Bibliothèque +10 000 habitants
30	Geneviève LOJTEK	Vice-présidente à la culture	CC VAL DE SOMME	Un élu
31	Annie MARIN	Coordinatrice du CDCC	SERVICE EDUCATION	Un membre d'une Institution publique
32	Karine MARSY	Responsable	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE, LE-NOUVION-EN-THIERACHE	Un responsable de Bibliothèque -10 000 habitants
33	Nathalie MILLOT	Bibliothécaire	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE, BEAUCAMPS-LE-VIEUX	Un responsable de Bibliothèque -10 000 habitants
34	Isabelle MOREAU	Directrice	MEDIATHEQUE DE CLERMONT	Un responsable de Bibliothèque + 10 000 habitants
35	Karine PASTRE	Service Culturelle	CC PICARDIE VERTE	Un coordinateur de réseau en intercommunalité
36	Stéphanie PEPIN	Responsable	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE COLETTE, NEUILLY-EN-THELLE	Un responsable de Bibliothèque – 10 000 habitants
37	Olivier PLOUX	Directeur	MEDIATHEQUE DE L'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS, BEAUVAIS	Un responsable de Bibliothèque +10 000 habitants
38	Bertille RAYMOND-DEJOIE	Directrice	MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE CC PAYS HAMOIS, HAM	Un coordinateur de réseau en intercommunalité
39	Frédéric RECHE	Directeur	BIBLIOTHEQUE DE SOISSONS	Un responsable de Bibliothèque +10 000 habitants

40	Arnaud de SAINTE MARIE	Adjoint au maire en charge de la culture	MAIRE ADJOINT CULTURE	Un élu
41	Catherine THERY	Responsable	CC HAUTE PICARDIE, CHAULNES	Un coordinateur de réseau en intercommunalité
42	Dominique VINCENT	Coordinatrice des actions culturelles	DSDEN RECTORAT	Un représentant de l'Education nationale

Actions éducatives

Le parcours d'éducation artistique et culturelle

NOR : MENE1311045C
circulaire n° 2013-073 du 3-5-2013
MEN - DGESCO

Texte adressé aux préfets de région ; aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs ; aux directrices et directeurs régionaux des affaires culturelles

Le présent texte s'inscrit dans le cadre de la priorité gouvernementale donnée à l'éducation artistique et culturelle, et a pour but de développer les principes et les modalités de mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle.

Au cours de sa scolarité, chaque jeune suit des enseignements qui constituent l'un des fondements d'une éducation artistique et culturelle ; ce fondement est souvent complété par des actions éducatives et s'enrichit d'expériences personnelles ou collectives, à l'école et en dehors de l'école.

Cette éducation artistique et culturelle est encore trop inégale d'un jeune à l'autre, pour des raisons diverses (socioculturelles, géographiques, etc.) et en fonction des écoles ou établissements fréquentés.

La mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de viser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture, dans le respect de la liberté et des initiatives de l'ensemble des acteurs concernés.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle a donc pour objectif de mettre en cohérence enseignements et actions éducatives, de les relier aux expériences personnelles, de les enrichir et de les diversifier. La mise en place du parcours doit à la fois formaliser et mettre en valeur les actions menées, en leur donnant une continuité.

Il doit permettre au jeune, par l'expérience sensible des pratiques, par la rencontre des œuvres et des artistes, par les investigations, de fonder une culture artistique personnelle, de s'initier aux différents langages de l'art et de diversifier et développer ses moyens d'expression.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle conjugue l'ensemble des connaissances acquises, des pratiques expérimentées et des rencontres organisées dans les domaines des arts et de la culture, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extra scolaire.

Ce parcours contribue pleinement à la réussite et à l'épanouissement de chaque jeune par la découverte de l'expérience esthétique et du plaisir qu'elle procure, par l'appropriation de savoirs, de compétences, de valeurs, et par le développement de sa créativité. Il concourt aussi à tisser un lien social fondé sur une culture commune.

Sa mise en œuvre résulte de la **concertation entre les différents acteurs d'un territoire** afin de construire une offre éducative cohérente à destination des jeunes, qui aille au-delà de la simple juxtaposition d'actions, dans tous les domaines des arts et de la culture.

Le présent texte vise à en définir l'organisation, le pilotage et le suivi en s'appuyant sur les enseignements et sur les dispositifs nationaux ou territoriaux.

Organisation

Dans le cadre scolaire

Durant son parcours d'éducation artistique et culturelle, à l'école, au collège et au lycée, **l'élève doit explorer les grands domaines des arts et de la culture** dans leurs manifestations patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, nationales et internationales.

Le parcours se fonde sur les enseignements, tout particulièrement les enseignements artistiques et l'enseignement pluridisciplinaire et transversal d'histoire des arts, propice à la construction de projets partenariaux. Dans le cadre des futurs travaux du conseil supérieur des programmes, notamment la réécriture du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des programmes d'enseignement de l'école primaire et du collège, l'histoire des arts, enseignement de culture artistique, évoluera pour nourrir le parcours d'éducation artistique et culturelle en articulant mieux l'acquisition de savoirs et la rencontre des œuvres, des lieux et des professionnels des arts et de la culture.

Des actions éducatives, s'appuyant sur les partenariats territoriaux, complètent le parcours.

Pour la construction du parcours, les enseignants et équipes éducatives peuvent avoir recours à la **démarche de projet, dans le cadre des enseignements et des actions éducatives**. Une telle démarche doit permettre de conjuguer au mieux les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : connaissances, pratiques, rencontres

(avec des œuvres, des lieux, des professionnels de l'art et de la culture). Les projets élaborés sont inscrits dans les projets d'école ou d'établissement.

Pour **faciliter la démarche de projet et le partenariat**, les équipes pédagogiques peuvent proposer différentes formes de regroupements horaires, dans le respect d'une part des volumes horaires annuels des disciplines concernées, d'autre part des programmes d'enseignement en vigueur.

À l'école primaire et au collège, au moins une fois par cycle, il est souhaitable qu'**un des grands domaines des arts et de la culture soit abordé dans le cadre d'un projet partenarial conjuguant les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle**.

Pour chacune de ces étapes, **le volet culturel du projet d'école ou d'établissement**, élaboré par les équipes éducatives, **est le garant de la cohérence du parcours d'éducation artistique et culturelle** de chaque élève. Ce mode d'organisation au niveau de l'école ou de l'établissement permet de **favoriser la démarche de projet** entre les services déconcentrés des ministères en charge de l'éducation et de la culture, les autres ministères concernés, les collectivités territoriales et les associations et institutions culturelles, en s'appuyant notamment sur les ressources et les atouts locaux.

En dehors du cadre scolaire

En dehors du cadre scolaire, le parcours d'éducation artistique et culturelle est complété par une offre de rencontres ou de pratiques qui peuvent soit être élaborées dans une démarche partenariale associant structures ou acteurs culturels et milieux socioéducatifs, notamment ceux de l'éducation populaire, soit relever d'une démarche personnelle en réponse à une offre culturelle, ou se développant dans le cadre d'échanges entre pairs, notamment en termes de pratiques numériques.

Ces rencontres, quand elles sont proposées par les structures culturelles, prennent place dans le cadre des projets d'actions éducatives qu'elles développent, en lien avec les politiques éducatives territoriales et les politiques de développement culturel que mènent les collectivités territoriales. Quand ces rencontres s'inscrivent dans une démarche de projet avec les acteurs socioéducatifs, leurs contenus doivent rechercher la complémentarité des trois piliers de l'éducation artistique et culturelle.

Ces rencontres et pratiques peuvent prendre la forme :

- des enseignements spécialisés dans les domaines de la musique, de la danse ou du théâtre, en conservatoires notamment ;
- de tout dispositif ou projet éducatif permettant cette rencontre, mis en œuvre par des établissements d'enseignement spécialisé ;
- de tout dispositif ou projet éducatif permettant cette rencontre, mis en œuvre par des structures culturelles et/ou les milieux socioéducatifs ;
- de tout dispositif d'initiation ou de sensibilisation à l'initiative des structures culturelles ;
- de toute activité de fréquentation des œuvres et des lieux culturels dans un cadre collectif, familial ou individuel.

Tous les champs de l'art et de la culture sont concernés, selon les modalités qui seront précisées par le ministère de la culture et de la communication (arts visuels, arts du son, spectacle vivant, cinéma, musées, archives, patrimoine, architecture, **livre et lecture**, etc.).

Lorsque sont élaborées, sur le temps scolaire, des actions éducatives conduites dans le cadre d'une démarche de projet partenarial, des rencontres visant à accroître le rayonnement de ces projets hors de l'école sont proposées afin de bénéficier au plus grand nombre d'enfants et de jeunes sur le temps périscolaire et le temps de loisirs, dans le cadre, le cas échéant, du projet éducatif territorial. Les acteurs éducatifs peuvent se saisir de cet outil pour favoriser la continuité du parcours d'éducation artistique et culturelle entre les différents temps éducatifs de l'enfant.

Le suivi pour chaque élève

Chaque élève doit pouvoir conserver la mémoire de son parcours pour qu'il se l'approprie pleinement.

Les actions auxquelles l'élève a participé, notamment celles menées dans le cadre défini par le projet d'école ou d'établissement, pourront être recensées dans un document individuel sous forme papier ou sous forme électronique.

À cet effet, une application, proposée à titre expérimental aux écoles et aux établissements dès la rentrée 2013, permettra d'ouvrir des portfolios en ligne pour enregistrer les étapes du parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève. Une évaluation des différentes modalités de suivi et des usages de ces outils sera réalisée à la fin de l'année scolaire.

Pilotage et suivi

À l'échelon territorial

Afin d'assurer la mise en cohérence et la continuité des propositions et de veiller au rééquilibrage des territoires, il est mis en place, à l'initiative des préfets de région et des recteurs qui y associent les collectivités territoriales, des **comités territoriaux de pilotage**. Ces instances politiques réunissent annuellement le recteur, le préfet de région et le DRAC, les autres chefs de services déconcentrés de l'État concernés, le président du conseil régional, les présidents des conseils généraux, les présidents des associations départementales des maires ou leurs représentants. Ces comités ont pour objectif de définir et mettre en œuvre les grands axes stratégiques de

développement de l'éducation artistique et culturelle, sur la base de diagnostics et de bilans régionaux, en portant une attention particulière aux territoires ruraux et périurbains. Ils impulsent une dynamique auprès des acteurs locaux et identifient des territoires porteurs de projets qui maillent l'ensemble de la région pour un égal accès de tous les jeunes aux arts et à la culture. Ils veillent à la mise en synergie des actions et des budgets. Ils peuvent également initier des expérimentations et des actions innovantes. Enfin, ils assurent le suivi et l'évaluation de ces politiques, dans le dialogue entre l'État dans ses diverses composantes (éducation nationale, culture et communication, agriculture, jeunesse et sport, ville, etc.) et les collectivités territoriales.

Ce comité peut s'appuyer sur les travaux d'une **commission technique**. Réunie à l'initiative du recteur et du DRAC, cette commission associe les services du rectorat (DASEN, DAAC, corps d'inspection territoriaux, directeur de l'école supérieure du professorat et de l'éducation, directeur du CRDP), les services des différentes directions régionales (DRAC, DRAAF, DRJSCS, etc.), des représentants des services des collectivités territoriales concernés par l'éducation artistique et culturelle. Elle établit notamment une carte des ressources culturelles de l'éducation artistique et culturelle pour faciliter la mise en œuvre des projets.

Les territoires porteurs de projets s'organisent à l'initiative de l'ensemble des acteurs locaux. Ces acteurs locaux (écoles et établissements scolaires, services de l'État concernés, structures culturelles, collectivités territoriales, associations d'éducation populaire) constituent des comités locaux de pilotage pour articuler et mettre en complémentarité leurs différentes approches de l'ÉAC (volet culturel des projets d'école ou d'établissement, volet éducatif du projet artistique et culturel des structures culturelles, politique d'éducation artistique et culturelle des collectivités territoriales, actions des associations). Leur collaboration peut se formaliser selon plusieurs modalités (convention, CLÉA, volet d'éducation artistique et culturelle des projets éducatifs territoriaux, etc.), afin de permettre la mise en œuvre opérationnelle des parcours d'éducation artistique et culturelle.

Afin de mettre en cohérence axes stratégiques régionaux et projets locaux, les territoires porteurs de projets peuvent être accompagnés dans leur démarche par les conseillers ÉAC des DRAC et par les DAAC en collaboration étroite avec les corps d'inspection. À cet effet, les liens entre DAAC et corps d'inspection sont consolidés et le réseau des DAAC est renforcé.

À l'échelon national

Les services des ministères en charge de l'éducation et de la culture élaborent **chaque année un bilan de l'éducation artistique et culturelle, quantitatif et qualitatif**. Il permet de suivre la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle.

Ce bilan est adressé au Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle, qui formule un avis et fait des recommandations.

Le ministre de l'éducation nationale
Vincent Peillon

La ministre de la culture et de la communication
Aurélie Filippetti

Annexe

1

Construction du parcours d'éducation artistique et culturelle à l'École

Un projet nécessitant une réflexion commune au sein de l'école ou de l'établissement scolaire

Le conseil des maîtres à l'école primaire ou **le conseil pédagogique** au collège et au lycée fait des propositions pour assurer la diversité et la progressivité du parcours des élèves.

Par exemple, le conseil des maîtres ou le conseil pédagogique propose **un grand domaine des arts et de la culture qui fera l'objet d'actions spécifiques** au sein de l'école ou de l'établissement durant l'année scolaire. Les choix des équipes privilégient **la démarche de projet en partenariat** et s'appuient notamment pour cela sur les **ressources culturelles développées par les différents partenaires du territoire concerné**. Il est souhaitable de **varier les approches** en conjuguant le plus possible les pratiques artistiques, les rencontres avec des œuvres, des lieux, des professionnels de l'art et de la culture, ainsi que les connaissances et l'approche méthodique et réfléchie permettant la formation du jugement esthétique.

D'une année à l'autre, les équipes éducatives peuvent **reconduire et approfondir ces actions et les relations partenariales ainsi nouées, et en impulser de nouvelles, dans d'autres grands domaines des arts et de la culture, pour enrichir et diversifier peu à peu les parcours** des élèves au sein de l'école ou de l'établissement. Ces actions, inscrites dans le projet d'école ou d'établissement, **s'articulent avec les activités menées par chaque enseignant** dans le domaine des arts et de la culture au sein de sa classe, selon son projet et dans le respect de sa liberté pédagogique.

Le nouveau conseil école-collège doit permettre de **réfléchir à la complémentarité et à la progressivité des parcours sur l'ensemble de la scolarité obligatoire**, afin notamment d'éviter des redondances ou des manques. Dans une école, un collège ou un lycée donné, le parcours de chaque élève s'appuie sur ses acquis dans les différents enseignements et dans les éventuelles activités périscolaires auxquelles il participe dans le domaine des arts et de la culture. Il s'enrichit des actions spécifiques annuelles définies au niveau de l'établissement. L'élève a la possibilité de suivre les actions dont il a bénéficié dans un document personnel dont la forme et le support (papier

ou numérique) sont définis par l'équipe enseignante ; le cas échéant, le partenaire culturel peut mettre à disposition de l'élève des documents ou ressources venant, à son choix, compléter et illustrer les actions.

Le site Éduscol de la direction générale de l'enseignement scolaire proposera prochainement, sur une page dédiée au parcours d'éducation artistique et culturelle, des exemples de projets dans plusieurs écoles et établissements, sur des territoires aux profils variés. Sans caractère modélisant ni prescriptif, ces documents ressources auront pour objectif d'aider les équipes à élaborer leurs propres projets.

Un projet coconstruit dans une logique de territoire éducatif

Les équipes éducatives sollicitent des **personnes ressources** pour qu'elles les accompagnent dans cette démarche de projet :

- au niveau des services académiques de l'éducation nationale :

- . les conseillers pédagogiques spécialisés ainsi que les IEN de circonscription pour le premier degré et ceux chargés d'une mission en éducation artistique et culturelle au niveau départemental ;
- . les IA-IPR et les IEN-ET/EG pour le second degré ;
- . l'équipe du DAAC, y compris ses correspondants départementaux.

- au niveau des services du MCC/ direction régionale des affaires culturelles :

- . le conseiller pour l'éducation artistique et culturelle, qui fait le lien avec l'équipe de la DRAC.

Ces personnes ressources aident les écoles et établissements à travailler en s'appuyant sur les axes de la politique d'éducation artistique et culturelle définie par le comité territorial de pilotage et sur les projets développés sur leur territoire.

En effet, ancrer leur démarche de projet dans une logique de territoire permet aux équipes éducatives :

- de lier leur école ou établissement à des acteurs culturels afin de créer une dynamique impliquant collectivités locales, structures et institutions culturelles, associations ;
- de prendre une part active à la coconstruction de projets d'éducation artistique et culturelle aux côtés de partenaires divers et de renforcer leurs compétences et leur autonomie en la matière ;
- de s'impliquer dans des projets artistiques d'envergure ne pouvant se développer que dans le cadre de mutualisation formalisée, par exemple, par des contrats locaux d'éducation artistique (CLÉA) ;
- de participer au renforcement du lien entre les activités menées sur le temps scolaire et les expériences personnelles menées sur le temps extrascolaire, en particulier si le territoire a mis en place un projet éducatif territorial (PEDT) ;
- d'impliquer plus facilement les familles dans les projets artistiques et culturels de leurs enfants.

Annexe 2

Accompagnement de la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle à l'École : formation et ressources numériques

La formation des acteurs contribuant à l'éducation artistique et culturelle

Deux documents cadres pour asseoir une formation commune

La qualité du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève dépend de la formation professionnelle des enseignants et personnels éducatifs. Dans l'esprit de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École, le nouveau référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation inscrit parmi les compétences communes à tous les professeurs et personnels éducatifs la capacité à apporter sa contribution à la mise en œuvre de l'éducation artistique et culturelle.

Cette compétence est à acquérir dans le cadre de la formation initiale à un degré suffisant de maîtrise et à consolider tout au long de la carrière.

Les ministères en charge de l'éducation et de la culture traduiront ces objectifs à travers deux documents cadres publiés sur le portail interministériel de l'éducation artistique et culturelle :

1 - Repères pour la formation en éducation artistique et culturelle

Destiné aux prescripteurs et aux concepteurs de la formation initiale et continue, ce document définira ce que doit comprendre la formation pour permettre aux étudiants et aux enseignants de prendre en compte la composante artistique et culturelle dans le parcours de tous les élèves, de l'école au lycée. Il comportera un cahier des charges pour la conception de modules de formation accessibles au format numérique.

2 - Vademecum du projet partenarial d'éducation artistique et culturelle

Ce document, complémentaire du précédent, sera destiné à guider les équipes éducatives et leurs partenaires dans la mise en œuvre d'un projet d'éducation artistique et culturelle. Il entend favoriser la connaissance réciproque des acteurs, les initier à la démarche de projet dans une culture commune respectueuse de la complémentarité et de la spécificité de chacun, et leur fournir un certain nombre de cas pratiques, d'informations et de ressources.

Des actions de formation destinées aux réseaux de spécialistes

Parallèlement à cet effort de sensibilisation et de formation de tous les membres de l'équipe éducative, il convient de mettre en œuvre des actions de formation ciblées, à destination des réseaux de spécialistes tels que :

- les formateurs en éducation artistique et culturelle ;
- les conseillers pédagogiques du premier degré, les référents culture en lycée ;
- les enseignants des disciplines artistiques ;
- les artistes intervenants et les professionnels partenaires de l'école.

La création d'une culture commune, autour d'enjeux de formation partagés, s'appuiera sur une dimension intercatégorielle et pluridisciplinaire, favorable à l'expérimentation et à l'innovation, en lien notamment avec les structures de formation compétentes.

Les ressources numériques

Favoriser l'accès de tous les élèves aux ressources numériques est l'un des moyens privilégiés de réduire les inégalités, d'élargir les domaines artistiques abordés, de diversifier les approches pédagogiques et de favoriser la démarche de projet. L'accès aux ressources numériques des établissements artistiques et culturels permet en effet de s'affranchir des distances, d'effectuer des visites virtuelles d'expositions ou de lieux, d'entrer en contact avec des œuvres, de préparer ou de prolonger le travail éducatif en lien avec la fréquentation des spectacles ; il contribue ainsi à former un public potentiel.

C'est pourquoi, dans le cadre des enseignements (notamment artistiques et d'histoire des arts), des actions éducatives et des démarches de projet, il convient, au niveau national :

- de poursuivre et développer les partenariats avec les grands établissements nationaux, notamment ceux relevant du ministère de la culture (Cité de la musique, Ina, BNF, RMN, etc.) et d'élargir l'offre en direction d'autres grands établissements comme la Comédie française, le Louvre, le Centre Pompidou, le Centre des monuments nationaux ou encore le Conservatoire des arts et métiers, etc.) dans le but de développer les espaces pédagogiques en particulier ;
- de promouvoir dans la mise en œuvre de l'ÉAC l'usage des ressources de ces grands établissements, notamment à travers leurs entrées pédagogiques et éducatives, à l'école et dans son prolongement via les ENT, pour des apprentissages collectifs ou personnalisés permettant, en particulier, la constitution de documents de suivi individuels, notamment sous forme de portfolios numériques, par les élèves dans la construction progressive de leurs parcours ;
- de faciliter la construction et la mutualisation de scénarios et pistes pédagogiques (EDU'Base et PrimTICE sur Eduscol) par la mise à disposition de banques de ressources digitalisées libres de droit (images numérisées, ressources vidéos, visites virtuelles, etc.) et d'outils d'analyses interactives pour développer les usages par les enseignants et leurs élèves dans la classe et dans son prolongement, et aussi dans le cadre de la formation des enseignants, et de multiplier les liens en direction des établissements publics et en direction des familles.

Par ailleurs, les ressources figurant dans le portail développé par le ministère de la culture et de la communication (culture.fr) constituent un outil à mobiliser. De plus, le ministère de la culture, via les DRAC, encourage sur les territoires la production de ressources éducatives et pédagogiques par les structures culturelles de proximité qu'elles soutiennent. Les pratiques numériques, notamment de création, seront accompagnées dans un objectif de lutte contre la fracture des usages numériques.

E. Sitographie concernant la thématique de l'éducation artistique et culturelle

Informations sur l'EAC sur le site de la DRAC Hauts-de-France :

Education artistique et culturelle en Picardie, [en ligne], DRAC Hauts-de-France, [consulté le 24 octobre 2016]. Disponible sur <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Nord-Pas-de-Calais-Picardie/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-Territoires-et-Industries-culturelles/Action-territoriale/Education-artistique-et-culturelle-en-Picardie>

Site de l'Observatoire des politiques locales d'éducation et de la réussite éducative :

L'éducation artistique et culturelle (EAC) [en ligne], Observatoire des politiques locales d'éducation et de la réussite éducative, [consulté le 24 octobre 2016]. Disponible sur <http://observatoire-reussite-educative.fr/thematiques/arts-et-culture-sport-loisirs/leducation-artistique-et-culturelle-institutions-associations-collectivites>

Le portail interministériel de l'Education artistique et culturelle :

Littérature et écriture, [en ligne], Le portail interministériel de l'Education artistique et culturelle, [consulté le 24 octobre 2016]. Disponible sur <http://www.education.arts.culture.fr/n-1/action-culturelle/dispositifs-thematiques/litterature-et-ecriture.html>

Guide pour la réalisation d'un parcours d'EAC édité par le ministère de l'Education nationale :

Guide pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle, [en ligne], Le portail interministériel de l'Education artistique et culturelle, [consulté le 24 octobre 2016]. Disponible sur http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Domaines_artistiques/49/9/2013_EAC_guide_bdef_287499.pdf

Site de l'Académie d'Amiens :

Mettre en œuvre le PEAC, [en ligne], Ac-Amiens.fr, [consulté le 24 octobre 2016]. Disponible sur <http://www.ac-amiens.fr/146-mettre-en-oeuvre-le-peac.html>

Vadémécum réalisé par la Délégation Académique à l'Action culturelle (DAAC), Académie d'Amiens 2016-2017 :

Mettre en œuvre le PEAC, [en ligne], Ac-Amiens.fr, [consulté le 24 octobre 2016]. Disponible sur http://www.ac-amiens.fr/sites/www.ac-amiens.fr/IMG/pdf/vademecum_daac_2016-2017.pdf

Remerciements

Le CR2L Picardie tient à remercier vivement Sandrine DEGRY – chargée de coordination de projets qui a réalisé cette étude en lien avec Julien DOLLET – Chargé du Développement de la vie littéraire et Thierry DUCRET, Directeur.

Nos remerciements s'adressent également à toutes les personnes ayant participé à cet état des lieux. Grâce à leur collaboration, leur aide, leurs conseils et leurs suggestions, ce travail a pu aboutir.

Présentation du CR2L Picardie

Le CR2L Picardie (Centre régional du Livre et de la Lecture) est un organisme qui fédère l'ensemble des acteurs du livre et de la lecture en région : auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires, archivistes, documentalistes, organisateurs de manifestations littéraires...

Avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC Hauts-de-France) et de la région des Hauts-de-France, le CR2L Picardie s'est doté de missions :

- D'observation et d'évaluation de la chaîne du livre ;
- De communication et de diffusion de l'information autour du livre et de la lecture ;
- D'accompagnement, de soutien et d'ingénierie culturelle, de contribution à la formation, d'expertise et de conseil auprès des différents acteurs du secteur.

Le CR2L Picardie s'attache à :

- Promouvoir, soutenir et accompagner le développement de l'édition et de la librairie indépendante ;
- Soutenir l'activité littéraire des auteurs en région ;
- Participer au développement des publics et à la mise en réseau des lieux de lecture publique ;
- Favoriser la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine écrit en région.

Chaque année, le CR2L Picardie organise et coordonne la manifestation des Rendez-vous Lecture Aisne-Oise-Somme

L'équipe

Thierry DUCRET, Directeur

Véronique PAJAK, Attachée administrative de direction

Nathalie ROST, Chargée de communication

Julie MAYER, Chargée du Développement de l'Economie du livre

Julien DOLLET, Chargé du Développement de la Vie littéraire

Sandrine DEGRY, Chargée de coordination de projets

Léa STOLTZ, Assistante de projets

Clémence MALET, Assistante de projets

Julie PROUST, Chargée du Patrimoine

Amélie MAUNY, Assistante du Patrimoine



12 rue Dijon – 80000 AMIENS

Tél. : 03 22 80 17 64

contact@cr2l-picardie.org

www.cr2l-picardie.org



Le CR2L Picardie est membre de la FILL
(Fédération interrégionale du livre et de la lecture)

Pour ses actions, le CR2L Picardie reçoit le soutien de

